

DOCUMENTS EN ANNEXE

DOCUMENTS EN ANNEXES

1. MEMBRES DES MISSIONS DE L'ETUDE

1-1. Etude sur le terrain

Chef de la Mission	M. Hideaki HARADA	Chef de Groupe, Groupe de gestion des projets II, Département de gestion de l'aide financière non remboursable, JICA
Coordinatrice du projet	M ^{lle} Chiharu MORITA	Groupe de gestion des projets II, Département de gestion de l'aide financière non remboursable, JICA
Chef du Projet	M. Isao FUKUWATARI	Fukuwatari & Architectural Consultants Ltd.
Plan des infrastructures		
Dossier d'appel d'offres		
Architecture	M. Phillippe Nganyade Zowe Tiba	Fukuwatari & Architectural Consultants Ltd.
Plan d'exécution	M. Yasuhiro MATSUMOTO	Fukuwatari & Architectural Consultants Ltd.
Estimation des coûts		
Interprète	M ^{lle} Miho OSHIMA	Fukuwatari & Architectural Consultants Ltd.

1-2. Etude supplémentaire sur le terrain

Chef de la Mission	M. Akihiko HOSHINO	Chef de l'Equipe de l'éducation et de la formation professionnelle, Groupe de gestion des projets II, Département de gestion de l'aide financière non remboursable, JICA
Coordinatrice du projet	M ^{lle} Chiharu MORITA	Groupe de gestion des projets II, Département de gestion de l'aide financière non remboursable, JICA
Chef du Projet	M. Isao FUKUWATARI	Fukuwatari & Architectural Consultants Ltd.
Plan des infrastructures		
Dossier d'appel d'offres		
Architecture	M. Phillippe Nganyade Zowe Tiba	Fukuwatari & Architectural Consultants Ltd.
Interprète	M ^{lle} Miho OSHIMA	Fukuwatari & Architectural Consultants Ltd.

1-3. Explication et discussions sur le rapport des résultats de l'étude

Chef de la Mission	M. Hideya KOBAYASHI	Chef, Equipe de l'éducation et de la formation professionnelle, Groupe de gestion des projets II, Département de gestion de l'aide financière non remboursable, JICA
Chef du Projet	M. Isao FUKUWATARI	Fukuwatari & Architectural Consultants Ltd.
Plan des infrastructures		
Dossier d'appel d'offres		
Architecture	M. Phillippe Nganyade Zowe Tiba	Fukuwatari & Architectural Consultants Ltd.
Interprète	M ^{lle} Miho OSHIMA	Fukuwatari & Architectural Consultants Ltd.

2. PROGRAMMES D'ETUDES

2-1. Etude sur le terrain

Nombre de jours	Date	jour	Programme				
			Membres officiels		Consultants		
			Chef de mission / Coordination du Projet	Chef du Projet / Plan des infrastructures	Interprète	Plan de l'exécution des travaux / Estimation des coûts	Architecture
			JICA	Isao FUKUWATARI	Miho OSHIMA	Yasuhiro MATSUMOTO	Phillippe Nganyade Zowe Tiba
1	9-Feb	V	NH205 NRT 11h55 CDG 16h25 AF880 CDG 22h55		JL405 NRT 11h05 CDG 15h45 AF880 CDG 22h55		
2	10-Feb	S			05h30 BGF Après-midi : Visite aux écoles faisant l'objet de l'étude		Visite aux écoles cibles
3	11-Feb	D			Visite aux écoles faisant l'objet de l'étude		
4	12-Feb	L	Visite au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, Visite de courtoisie auprès s du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Réunion avec la Direction des Constructions et des Equipements Scolaires (DCES), demande des questionnaires		Interview avec les entrepreneurs locaux, Réunion avec la DCES		Interview avec les entrepreneurs locaux
5	13-Feb	M	Discussion avec le MENAESR et la DCES Visite aux écoles et cours (Centre-filles/Kina)		Interview avec les sociétés fournisseurs des matériels et maté riaux		Interview avec les sociétés fournisseurs des matériels et maté riaux
6	14-Feb	M	Visite de courtoisie auprès du Ministre de l'Equipement et du Désenclavement Visite de courtoisie auprès du Ministre de Réhabilitation des Edifices Publics, de l'Urbanisme et du Logement, Visite et interview à UNICEF (education program officer) Visite et interview à l'AFD (représentant résident)		Interview avec les entrepreneurs locaux		Etude de l'état des infrastructures des sites
7	15-Feb	J	Discussions sur le projet du PV avec le MENAESR Discussions pour l'établissement du projet du PV		Interview avec NGO (CREPA, ICDD)		Etude de l'état des infrastructures des sites
8	16-Feb	V			Visite et interview à l'Union Européenne (représentant résident) Signature du PV (MENAESR)		Etude de l'état des infrastructures des sites
9	17-Feb	S	AF883 BGF 23h20		Accompagner les membres officiels à Bangui		Examen des points à améliorer sur la conception
10	18-Feb	D	CDG 05h55 NH206 CDG 18h30		Rangement des documents recueillis, Réunion interne		
11	19-Feb	L	NRT 1410		Réunion avec la DCES, recueil des réponses aux questionnaires Collecte des informations au MEPC		Demande de l'estimation des prix aux entrepreneurs
12	20-Feb	M			Réunion avec la DCES Recueil des réponses aux questionnaires	Etablissement d'une demande du questionnaire sur le coût de la Composante Soft	Demande de l'estimation des prix aux entrepreneurs
13	21-Feb	M		Discussion sur l'amélioration à apporter sur la conception	Collecte des informations auprès du MRUPUL Demande de l'estimation des coûts aux ONG locaux		Discussion sur l'amélioration à apporter sur la conception
14	22-Feb	J		Discussion sur l'amélioration à apporter sur la conception avec la DCES	Collecte des informations auprès du MREPUL Demande de l'estimation des coûts aux ONG locaux	Discussion sur l'amélioration à apporter sur la conception avec la DCES	Discussion sur l'amélioration à apporter sur la conception avec la DCES
15	23-Feb	V		Recueil des informations à UE Etude de l'état des sites	Collecte de registres fonciers (extraits cadastraux) au MREPUL, Etude de l'état des sites		Etude de l'état des sites
16	24-Feb	S			Etude de l'état des sites		
17	25-Feb	D			Rangement des documents recueillis, Réunion interne		
18	26-Feb	L			Collecte de réponses aux questionnaires à la DCES Etude de l'état des sites		Etude de l'état des sites
19	27-Feb	M		Discussion sur la conception révis ée avec la DCES	Collecte des informations au MRUPUL Réception des estimations des coûts des entrepreneurs		Réception des estimations des coûts des entrepreneurs
20	28-Feb	M		Recueil des informations sur la procédure et les frais des travaux aux Sodeca et Enerca	Traduction des documents recueillis	Etablissement du rapport des ré sultats de l'étude sur le terrain	Analyse des estimations des coûts des entrepreneurs
21	1-Mar	J		Recueil des données mété orologiques, Analyse d'estimations des coûts remises par entrepreneurs	Traduction des documents recueillis	Etablissement du rapport des ré sultats de l'étude sur le terrain	Correction de documents de la conception
22	2-Mar	V		Recueil des renseignements supplémentaires	Traduction des documents recueillis	Etablissement du rapport des ré sultats de l'étude sur le terrain	Correction de documents de la conception
23	3-Mar	S		Discussion sur les projets finaux de chaque documents, réunion avec la DCES	Réunion sur des projets de différents documents définitifs, Réunion avec la DCES AF883 BGF23h20		Réunion sur des projets de diffé rents documents définitifs, ré union avec la DCES
24	4-Mar	D		9D260 BGF 10h55 14h35 DLA		05h55 CDG JL406 CDG 18h05	
25	5-Mar	L		Déplacement en voiture Rapport à l'Ambassade du Japon AF941 YAO 21h21		14h00 NRT	
26	6-Mar	M		06h20 CDG IL 406 18h05			
27	7-Mar	M		14h00 NRT			

2-2. Etude supplémentaire sur le terrain

Nombre de jours	Date	jour	Programme				
			Membres officiels		Consultants		
			Chef de mission (JICA)	Coordinatrice du Projet (JICA)	Chef du Projet / Plan des infrastructures	Interprète	Architecture
			Akihiko HOSHINO	Chiharu MORITA	Isao FUKUWATARI	Miho OSHIMA	Phillippe Nganyade Zowe Tiba
1	4-Jul	M			JL405 NRT 11h10 16h40 CDG AF880 CDG 23h15		
2	5-Jul	J			0455 BGF Réunion interne de la mission (AtelierA3), Visite à la DCES et discussion sur le programme de séjour de la mission, Visite de courtoisie au MENAESR, Visite de courtoisie au MEPCI		Visite de courtoisie au MENAESR, Visite de courtoisie au MEPCI
3	6-Jul	V			Discussion sur les travaux de vérification de l'état d'installation des repères de délimitation des sites (AtelierA3), Prendre les rendez-vous et discussion sur les travaux à effectuer		
4	7-Jul	S			Etude de l'état d'installation des repères de délimitation (DCES, géomètre) 4 sites, Prendre les rendez-vous, établir les enquêtes et documents, etc.		
5	8-Jul	D			Réunion interne, Rangement des documents recueillis		
6	9-Jul	L			Réunion interne (AtelierA3), établir les enquêtes, Visite à CREPA, confirmation d'un rendez-vous, Confirmation de l'état d'avancement des travaux confiés à la DCES		
7	10-Jul	M			Visite à CREPA, explication et discussion, Etude de l'état d'installation des repères de délimitation (DCES, géomètre) 3 sites, Etablir les documents pour études supplémentaires sur les prix des matériaux et produits locaux, les entrepreneurs locaux		
8	11-Jul	M		JL405 NRT 11h10 16h40 CDG AF880 CDG 23h15	Etude de l'état d'installation des repères de délimitation (DCES, géomètre) 1 site, Visite à CREPA, discussion (composante soft), Distribution des documents pour l'étude supplémentaire sur les prix des matériaux et produits locaux, les entrepreneurs locaux		
9	12-Jul	J		04h55 BGF Réunion interne de la Mission DCES Explication de résultats sommaires de l'étude Visites des latrines construites par CREPA (écoles Begoua, Lakouaga)	Réunion interne de la Mission, DCES Explication de résultats sommaires de l'étude Visites des latrines construites par CREPA (écoles Begoua, Lakouaga)		Etudes supplémentaires Visites des latrines construites par CREPA (Begoua, Lakouaga)
10	13-Jul	V			Visites des sites (installations d'éclairage, latrines); Explication sur le rapport sommaire (avant-projet) (DCES) Réunion interne (AtelierA3)		
11	14-Jul	S			Confirmation de levés topographiques (DCES), Visite des sites (Bégoua, latrines simplifiées), Réunion interne		
12	15-Jul	D			Réunion interne		Rangement des documents
13	16-Jul	L			Confirmation de levées topographiques (DCES), Visite à la Croix Rouge française (sur la construction des latrines) Discussion avec CREPA (Composante Soft), Explication sur le rapport sommaire (avant-projet) (DCES), Visite de site (école Koudoukou)		
14	17-Jul	M			Réunion interne (Atelier A3), Discussion avec CREPA (Composante Soft) Réunion interne (Atelier A3)		Discussion avec CREPA Etudes complémentaires
15	18-Jul	M		BGF Réunion interne (Atelier A3), Visite de site (école Koudoukou)	Réunion interne (Atelier A3), Explication sur le rapport sommaire (avant-projet) (DCES) Discussion avec CREPA (Composante Soft), Réunion interne (Atelier A3) Visite de site (école Koudoukou)		Explication sur le rapport sommaire (avant-projet) (DCES) Etudes complémentaires
16	19-Jul	J		Visite des sites (école Centre-Filles, école Koudoukou) Discussion sur le PV (DCES) Visite de courtoisie au Ministère de l'Economie et du Plan et de la Coopération Internationale Visite de courtoisie auprès du Ministre de l'Education Nationale, Signature du PV	Visite des sites (école Centre-Filles, école Koudoukou) Discussion sur le PV (DCES) Visite de courtoisie au Ministère de l'Economie et du Plan et de la Coopération Internationale Visite de courtoisie auprès du Ministre de l'Education Nationale, Signature du PV AF883 BGF22h15		Discussion sur le PV (DCES)
17	20-Jul	V		Visite des sites	05h55 CDG JL406 CDG 19h05		Accompagner les membres officiels
18	21-Jul	S		Visite des sites	13h55 NRT		Accompagner les membres officiels
19	22-Jul	D		BGF			

2-3. Explication et discussions sur le rapport des résultats de l'étude

Nombre de jours	Date	Jour	Programme			
			Membre officiel	Consultants		
			Chef de mission (JICA)	Chef du Projet / Plan des infrastructures	Interprète	Architecture
			Hideya KOYABASHI	Isao FUKUWATARI	Miho OSHIMA	Phillippe Nganyade Zowe Tiba
1	22-Aug	M		JL405 NRT 11h10 ? 16h40 CDG AF880 CDG 23h15 ?		
2	23-Aug	J		? 04h55 BGF Discussion avec Directrice chargée de la Coopération Bilatérale (MEPCI), CREPA (ONG), Réunion interne		
3	24-Aug	V		Réunion interne Contact avec les parties concernées de la partie centrafricaine pour rendez-vous		
4	25-Aug	S	15h10 Arrivée à Bangui (9D201)	Discussion avec le Directeur des Construction et des Equipements Scolaires (DCES/MENAESR) Aéroport Bangui MPoko ? Hôtel du Centre		
5	26-Aug	D	Réunion interne de la mission			
6	27-Aug	L	Réunion interne de la mission, Discussion avec la DCES (MENAESR) Visite de courtoisie auprès du Ministre de l'Education Nationale (MENAESR) et discussions, Visite à la SODECA, Visite à l'ENERCA	Réunion interne de la mission Discussion avec la DCES (MENAESR) Visite de courtoisie auprès du Ministre de l'Education Nationale (MENAESR) et discussions		
7	28-Aug	M	Réunion interne de la mission, Visite au Ministère des Finances et discussion Visite à la SODECA et discussions, Réunion interne et élaboration du projet de PV, Recueil des documents à ENERCA	Réunion interne de la mission Visite au Ministère des Finances et discussion		
8	29-Aug	M	Discussions sur le projet du PV avec la DCES, Signature du PV au MENAESR, Signature du PV au MEPCI Rédaction du rapport, rangement des documents recueillis			
9	30-Aug	J	Visites de courtoisie auprès du Ministre du Plan (MEPCI), Visite à CREPA, Pré-enregistrement à l'AF Départ de Bangui AF883 BGF 22h15 ?			
10	31-Aug	V		? 05h55 CDG JL 406 CDG 19h5 ?		
11	1-Sep	S		? 13h55 NRT		

3. LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

?Gouvernement Centrafricain

?Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENAESR)

M. Charles-Amel DOUBANE	Ministre
M. Luc WENEZOUS	Cabinet du Ministre
M. Amicet YADE	Attaché de Cabinet
M. Jonas GUEZEWANE PIKI	Directeur Général, Direction Générale de l'Education Nationale
M. Joseph BALCILIA	Directeur Général, Direction Générale de l'Administration et des Finances
M. Max WALLOT	Directeur Général, Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
M. Jacob BERE	Directeur, Direction de l'Education Préscolaire et de l'Enseignement Fondamental I
M. Timothée ZIANTHE	Directeur, Direction des Constrcutions et Equipements Scolaires
M. Aimé BANGUE	Ingénieur, Direction des Constrcutions et Equipements Scolaires

?Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération Internationale (MEPCI)

M. Sylvain MALIKO	Ministre
M. Félix MOLOUA	Directeur de Cabinet
M. Réginald BIGUE KOLA	Directeur Général, Direction Générale de la Coopération Internationale
Mme Désiré Julienne GAUDEUILLE	Directrice Biralérale avec les Pays Asiatiques et Arabes, Direction Générale de la Coopération Internationale
M. Désiré YASSIGAO	Coordonnateur de la Cellule Gestion des Dons Japonais, Comité de gestion du don japonais
M. Vincent TEGBA	Chef Service

?Ministère de l'Equipement et du Desenclavement

M. Jean Prosper WODOBODE	Ministre
M. Noël GBEBA	Chargé de Mission
M. Blaise NGOUNEIE	Protocole
M. Auguste NAMBEA	Direction Générale de l'Equipement
M. Noël NGOYA	Direction Générale de l'Equipement

?Ministère de Réhabilitation des Edifices Publics, de l'Urbanisme et du Logement (MREPUL)

M. Timoléon MBAÏKOUA	Ministre
M. Dieudonné NANA	Directeur de Cabinet
M. Albert MAWA	Chargé de Mission de l'Urbanisme
M. Séraphin KOMARIA	Expert du Cabinet
M. Sylvestre GOSSOYE	Expert du Cabinet

M. Faustin N'TELNOUMBI Directeur Général, Direction Général de la Reconstruction des Effifices Publics et du Logement

M. Gabriel NGOUAMIDOU Directeur

?Ministère des Finances, des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique

M. Gastien-Bertrand KOLIOS Directeur de Cabinet

?D'autres donateurs, organisations internationales, organismes fournisseurs des informations, etc.

?UNICEF

M. Mamadeus BAH Education Program Officer

Mme Sophie NDAUGUERE Education Program Officer

?Agence Française de Développement (AFD)

M. Jocelyn LEVENEUR Représentant

?Représentation de l'Union Européenne

M. Jean-Claude ESMIEU Représentant

M. Antoine AVIGNON Chargé de Programme

?ASECNA(Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en 'Afrique et à Madagascar)

M. Francis KOYAME Chef du Centre Météo

?Université de Bangui

M. Alfred Bertrain BANGARA Géomaticien, Département de la Géographie-LACCEG

?Fédération des Accosiations des Parents d'Elèves

M. Africain KAZANGBA Président

M. Célestin MADAS Vice-Président

M. Alexis SEBALE Secrétaire Général

M. Benjamin DIPOT Secrétaire Général Ajoint

M. Huberte SONGOAH Trésorie Générale Adjoint

M. Jean-Pierre GOTIA Délégué Affaires Sociales

M.Sébastien BALEKE Communication

M. Henri TAGO Délégué à l'organisation, D.O.S-PAPE CASTORS

? Organisations non gouvernementales

?CREPA(Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement)

M. Françoise KIRIGUINZA SINGA Directrice

M. Michel NAMSE Sociologue

M. Christophe BELANDOMBI Ingénieur

M. Firmin GBAE	Technicien sanitaire
?ICDI (Integrated Community Development International)	
M. David ZOKOE	Représentant
?COOPI - Cooperazione Internazionale	
Mme Sabrina MUNAO'	Assistante à la Coordination
?CARITAS	
M. Nicaise KODEPO	Directeur du Diocésain
?Croix Rouge Française	
M. Stéphane CHARTIER	Administrateur Logisticien
?Personnes concernées des écoles faisant l'objet de l'étude	
M. Léopold ZOUANDE	Directeur d'école, KOUDOUKOU
M. Brice Martial OUABIRO	Responsable des cours du soir (Alphabétisation), KOUDOUKOU
Mme Anartarie KOPPA	Directrice d'école A, KINA
M. Alexandre CNAZZA	Directeur d'école par intérim B, KINA
M. Alphonse SOGBE	Président APE, KINA
M. Guillaume IRAGO	Trésorie Générale, APE Ecole PETEVO
M. Antoine MABINGUI	Président, APE Ecole St. Jean
M. Moïse MOYOUNA	Directeur d'école (Garçons), Centre Filles
M. Lucien GBOGBI	Directeur d'école (Garçons), Centre Filles
M. Pierre BANITOUNGOU	Directeur d'école, BEGOUA
M. Lucien Alain DEWA	Enseignant, BEGOUA
M. Emile BODEMEUR	Enseignant, BEGOUA
M. Roger Benjamin REGAKOUZOU	Directeur d'école, Lakouanga
M. Athaouase MALINGAPO	Directeur d'école (Garçons), Centre Ville
M. Emmanuel SESSINDO	Directeur Ajoint (Filles), Centre Ville
?Autres personnes concernées des écoles visitées	
M. Godefroy Maxime MASSININGA	Directeur d'école A, AMITIE
?SODECA (Société de Distribution d'Eau de Centrafrique)	
M. Pierre Alfred LEBARAMO	Directeur , Directeur Administratif et Financier
M. Aubin NZINGAZO	Chef Comptable
M. Pierre BATERA	Directeur, Direction d'Exploitation
?ENERCA	
M. Jean KOUTELE	Directeur, Directeur des Etudes et des Distributions

?Entrepreneur local

M. J-Félix OUANFIO

ACPC, Directeur

M. Bertrand KOSSI

ACPC, Topographe

M. Henry COGATO

SNCMBA (Société Nouvelle de Construction et Menuiserie en Bâtiment)

M. Yvon KAMACH

Kamach Group Distribution & Industries

?Ambassade du Japon au Cameroun

M. Kensuke TSUDUKI

Ambassadeur Extraordinaire et Plépotentiaire

M. Yoishi FUJIWARA

Troisième Secrétaire

4. PROCES-VERBAUX DES DISCUSSIONS

4-1. Procès-verbal des discussions (étude sur le terrain)

PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES A L'ETUDE POUR LA REVUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE RECONSTRUCTION D'ECOLES PRIMAIRES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Le Gouvernement de la République Centrafricaine (ci-après désignée "le Centrafrique") et le Gouvernement du Japon ont signé en mars 2002, en se fondant sur les résultats de l'étude du concept de base, l'Echange de Notes relatives au « Projet de reconstruction d'écoles primaires » (ci-après désigné "le Projet"). La mise en œuvre du présent Projet a été interrompue pour cause d'instabilité politique.

En réponse à la requête introduite par le Gouvernement Centrafricain, le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet en vue d'une reprise, et a confié l'exécution de l'étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée "la JICA").

La JICA a envoyé en République Centrafricaine, une mission d'étude pour la revue de la mise en œuvre dudit Projet (ci-après désignée "la Mission") conduite par M. Hideaki HARADA, Chef de Groupe, Groupe de gestion des projets II, Département de la gestion de l'aide financière non remboursable de la JICA. Le séjour de ladite mission en Centrafrique est prévu du 10 février au 4 mars 2007.

La mission a eu une série de discussions avec les autorités centrafricaines concernées et a effectué les études sur le terrain en Centrafrique.

Au terme des discussions et de l'étude sur le terrain, les deux parties ont convenu des points essentiels mentionnés en Appendice ci-joint.

Fait à Bangui, le 16 février 2007



M. Hideaki HARADA
Chef de la Mission
Mission de l'étude pour la revue de la
mise en œuvre du Projet
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)
Japon



M. Jonas GUEZEWANE - PIKI
Directeur Général des Enseignements,
de la Formation et du Partenariat
Ministère de l'Education Nationale, de
l'Alphabétisation, de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
(MENAESR) République Centrafricaine



M. Réginald BIGUE-KOLA
Directeur Général de la Coopération
Internationale
Ministère de l'Economie, du Plan et de
la Coopération Internationale (MEPCI)
République Centrafricaine

APPENDICE

1. Objectif du Projet

L'objectif du présent Projet est d'améliorer l'environnement éducatif, caractérisé entre autres par l'insuffisance de salles de classe et la vétusté des installations, par la construction des salles de classe d'écoles primaires dans la ville de Bangui et la préfecture de l'Ombella-Mpoko.

2. Zones faisant l'objet de l'étude

Les zones cibles dans le cadre de la présente étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet sont la ville de Bangui et la préfecture de l'Ombella-Mpoko (voir Annexe-1).

3. Organisme responsable et organisme d'exécution du pays bénéficiaire

L'organisme responsable et l'organisme d'exécution du présent Projet sont indiqués ci-dessous. En outre, l'organigramme est attaché à l'Annexe-2.

Organisme responsable : Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENAESR)

Organisme d'exécution : Direction des Constructions et des Equipements Scolaires/MENAESR.

4. Contenu de la requête

La partie centrafricaine a remis à la partie japonaise la requête définitive dont le contenu figure à l'Annexe-3. La JICA examinera la pertinence du contenu de la requête au Japon et procédera à la révision du concept de base et de la conception détaillée avant de remettre les résultats de l'étude au Gouvernement du Japon pour son approbation.

5. Système de la coopération financière non remboursable du Japon

5-1 La partie centrafricaine a pris bonne note du système de la coopération financière non remboursable du Japon mentionné à l'Annexe-4, expliquée par la Mission.

5-2 La partie centrafricaine prendra les mesures nécessaires décrites à l'Annexe-5 pour le bon déroulement du Projet au cas où il serait mis en œuvre dans le cadre de la coopération financière non remboursable.

6. Calendrier d'exécution du présent Projet

6-1 La Mission poursuivra l'étude sur le terrain en Centrafrique jusqu'au 4 mars 2007.

6-2 La JICA enverra en Centrafrique au début juin 2007 une mission pour la présentation des résultats de l'étude et pour l'étude complémentaire après la première étude au Japon.



6-3 La JICA élaborera le rapport sommaire des résultats de l'étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet à l'issue de la seconde étude à effectuer au Japon sur la base des résultats de l'étude complémentaire et enverra en Centrafrique à la fin août 2007 une mission de présentation du rapport sommaire.

6-4 Si le Gouvernement Centrafricain donne son accord de principe sur le contenu du rapport sommaire de l'étude pour la revue de la mise en œuvre, la JICA finalisera ledit rapport et le remettra à la partie centrafricaine vers novembre 2007.

7. Autres points discutés

7-1 Les deux parties conviennent de l'importance de la construction de salles de classe dans la mise en œuvre du présent Projet afin de réduire le manque de salles de classe. Par contre, la valise pédagogique pour l'enseignement de base et le matériel pour l'entretien et la gestion sont retirés. Par ailleurs, les deux parties conviennent que le nombre définitif de salles de classe de chacune des écoles sera communiqué à la partie centrafricaine après l'examen approfondi par la partie japonaise.

7-2 En ce qui concerne les terrains d'écoles faisant l'objet de la requête, la partie centrafricaine s'engage à remettre à la partie japonaise les copies d'extraits cadastraux certifiant la propriété du terrain avant la fin février 2007.

Les deux parties conviennent que les écoles faisant l'objet de la requête et ne disposant pas d'extraits cadastraux seront exclues du Projet.

7-3 La partie centrafricaine s'engage à effectuer les branchements d'eau et d'électricité nécessaires jusqu'aux sites avant la fin août 2007. Les deux parties conviennent qu'au cas où les branchements d'eau et d'électricité ne seraient pas effectués, les installations d'eau et d'électricité seront retirées du Projet.

7-4 La partie centrafricaine s'engage à achever les démolitions et les aménagements nécessaires des installations existantes sur les sites concernés avant la fin décembre 2007. Les deux parties conviennent que les écoles faisant l'objet du Projet où ces travaux préparatoires ne seraient pas effectués seront retirés du Projet.

7-5 En ce qui concerne les clôtures, la partie centrafricaine s'engage à déterminer les limites et à installer les repères de délimitation avant la fin août 2007. Les deux parties conviennent qu'au cas où ces mesures nécessaires ne seraient pas prises, ces écoles seront retirées du Projet.



7-6 La partie japonaise souligne l'importance de l'utilisation adéquate, de l'entretien et de la gestion des installations telles que les salles de classe à réaliser par le Projet. La partie centrafricaine s'engage à prendre les mesures utiles pour affecter le personnel enseignant et les crédits nécessaires au fonctionnement, à l'entretien et à la gestion.

7-7 En ce qui concerne les autres mesures, la partie centrafricaine s'engage à prendre des dispositions adéquates, notamment l'exonération de droits de douane et taxes intérieures et autres charges imposées en Centrafrique au profit des ressortissants japonais, et sur des matériels et matériaux acquis par les entreprises locales sous traitantes et destinés au Projet.

7-8 La partie centrafricaine sollicite de la Mission la mise en place d'une mission d'assistance technique dite "la Composante Soft" relative à l'entretien, à la gestion et à l'utilisation adéquate des installations à construire dans le cadre du Projet.

7-9 La partie centrafricaine s'engage à prendre les mesures de sécurité nécessaires et suffisantes à l'égard des ressortissants japonais intervenant dans la mise en œuvre du Projet.

7-10 Les deux parties conviennent que les informations relatives au Projet ne seront pas publiées et resteront confidentielles jusqu'à la phase des appels d'offres du Projet.

Annexes :

Annexe-1 : Carte des sites

Annexe-2 : Organigramme du Ministère

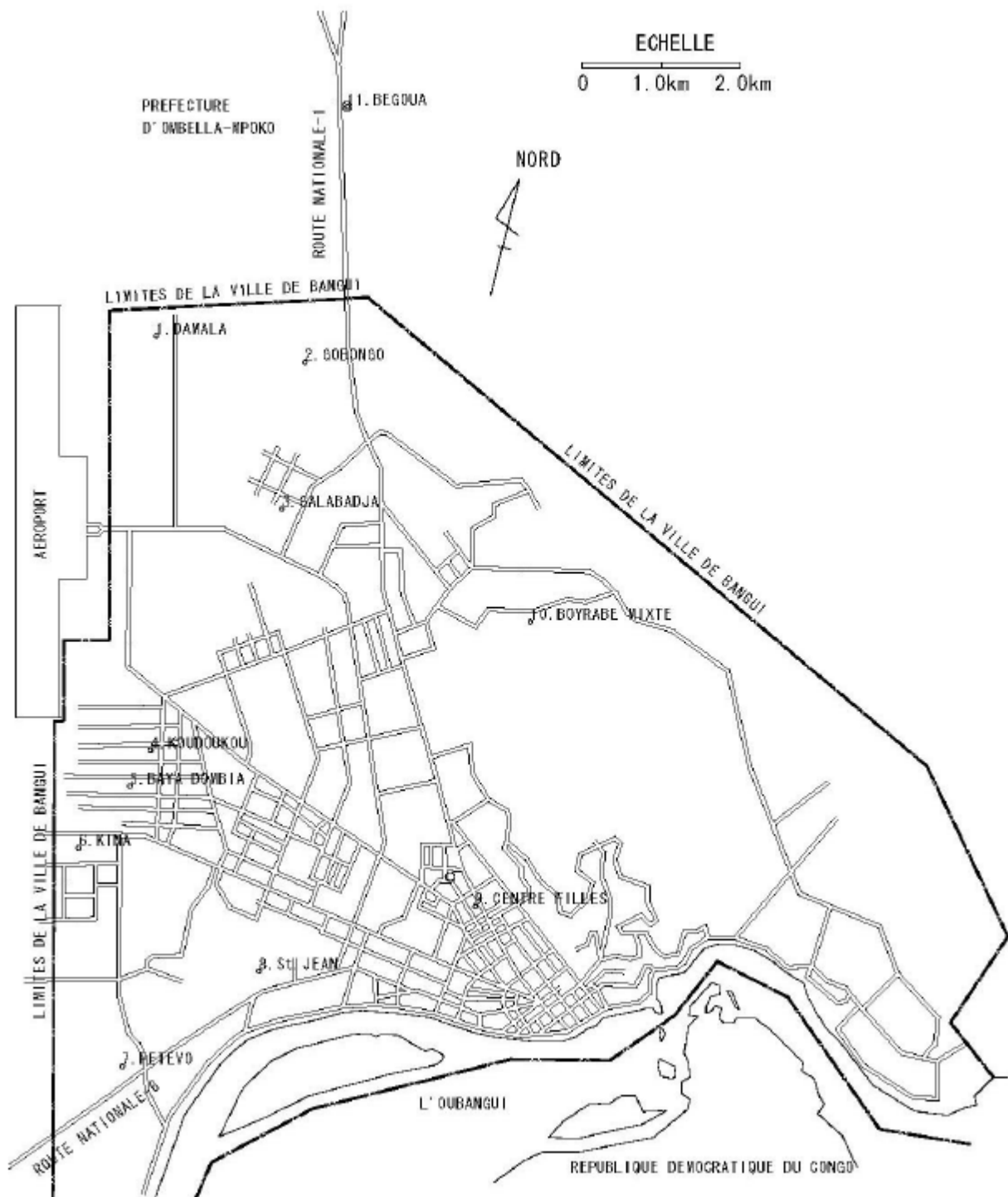
Annexe-3 : Contenu de la requête

Annexe-4 : Système de la coopération financière non remboursable du Japon

Annexe-5 : Mesures à prendre par le pays bénéficiaire.

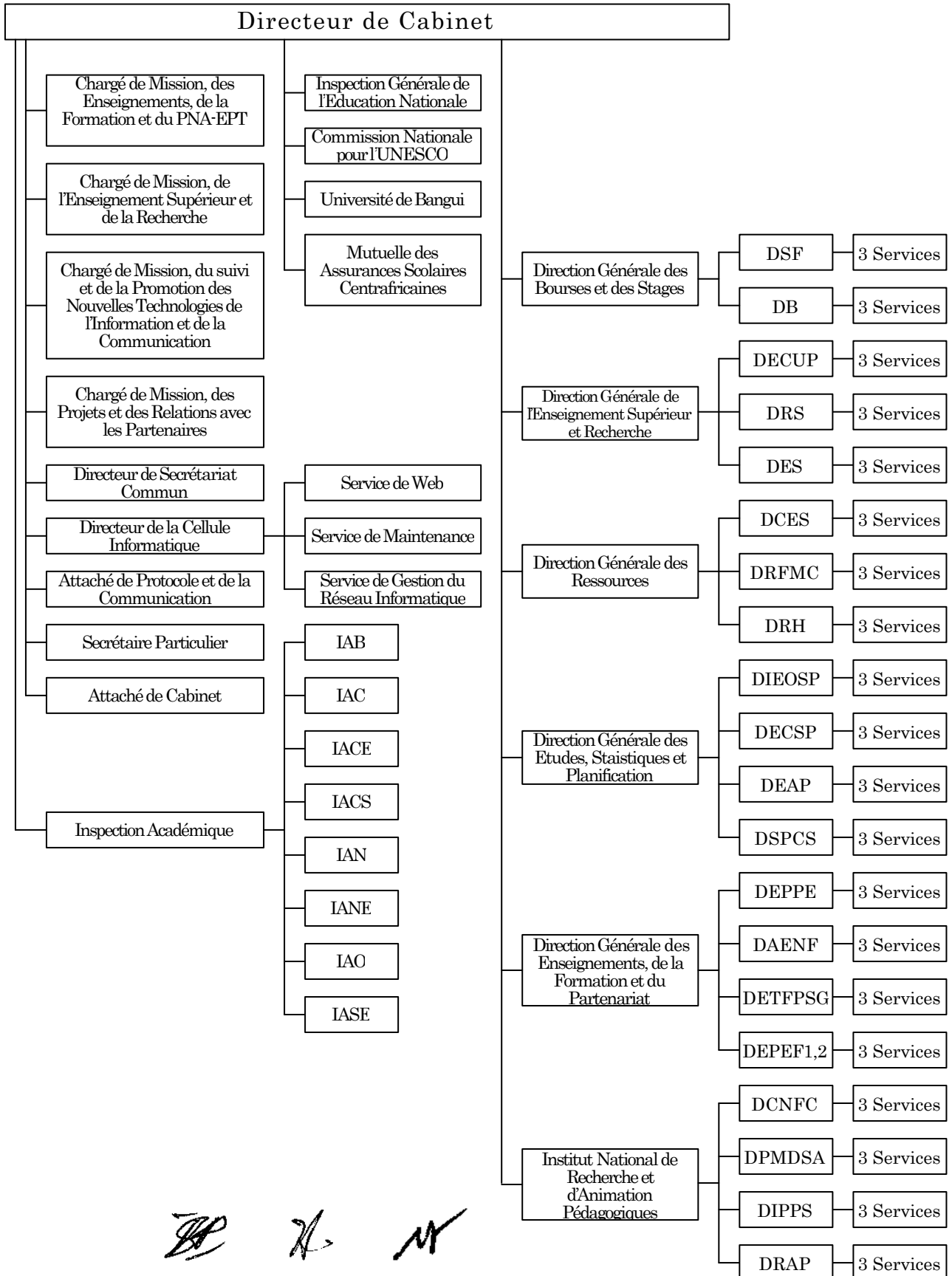


Annexe-1. Carte des sites



[Handwritten signatures]

Ministre de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche



Annexe-3. Contenu de la requête

Sites faisant l'objet de la coopération : 109 salles de classe / 11 écoles

Damala
Gobongo
Galabadjia
Koudoukou
Gbaya Dombia
Kina
Petevo
St.Jean
Centre-Filles
Boye-Rabe Mixte
Begoua

Constructions/installations	Bâtiment de salles de classe (incluant les salles de Directeur d'école, magasin)
	Latrines
	Clôture extérieure
	Installation d'électricité
	Installation d'eau
Matériel et équipements	Tableau noir
	Armoire pour salle de classe
	Armoire pour Directeur d'école
	Armoire pour magasin
	Table-banc pour élèves
	Bureau et chaise pour enseignants
	Bureau et chaise pour Directeur d'école



Annexe 4. Système de la coopération financière non remboursable du Japon

Le système de l'aide financière non remboursable accorde au pays bénéficiaire des fonds non remboursables qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (services d'ingénierie et transport de produits, etc.) pour le développement social et économique du pays, selon les principes conformes aux lois et réglementations afférentes du Japon. L'aide financière non remboursable n'est pas effectuée sous forme de don en nature.

1 Procédure de l'aide financière non remboursable

Le programme d'aide financière non remboursable est exécuté selon la procédure suivante.

Demande	(Requête effectuée par le pays bénéficiaire)
Etudes	(Etude préliminaire/étude du concept de base effectuée par la JICA)
Estimation et approbation	(Estimation par le gouvernement du Japon et approbation par le Conseil des ministres du Japon)
Détermination de l'exécution	(Echange de Notes entre les deux gouvernements)
Exécution	(Mise en oeuvre du Projet)

Lors de la première étape, la requête présentée par le pays bénéficiaire, est examinée par le gouvernement du Japon (ministère des Affaires étrangères), afin de déterminer si elle est pertinente dans le cadre de l'aide financière non remboursable. Au cas où il serait confirmé que la requête est prioritaire en tant que projet d'aide financière non remboursable, le gouvernement du Japon demande à la JICA de procéder à une étude.

Lors de la seconde étape, l'étude (étude du concept de base) est effectuée par la JICA ayant conclu un contrat avec une société de consultation japonaise chargée de l'exécution.

Lors de la troisième étape (estimation et approbation), le gouvernement du Japon décide, sur la base du rapport d'étude du concept de base élaboré par la JICA, si le projet convient au cadre de l'aide financière non remboursable. Il est ensuite soumis pour approbation au Conseil des ministres.

Lors de la quatrième étape (détermination de l'exécution), l'exécution du projet approuvé par le Conseil des ministres est officiellement déterminée par la signature de l'Echange de Notes entre les deux gouvernements.

Au fur et à mesure de l'exécution du projet, la JICA accélèrera le processus d'exécution en apportant son soutien au pays bénéficiaire pour la recommandation du consultant, la procédure d'appel d'offres, les signatures des contrats et les autres opérations nécessaires.

2 Emplacement de l'étude

1) Contenu de l'étude

Le but de l'étude (étude du concept de base) effectuée par la JICA est de fournir un document de base permettant de déterminer si un projet est exécutable ou non dans le cadre du Programme d'aide financière non remboursable du Japon. Le contenu de l'étude est le suivant:



- confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet
- évaluer la pertinence de l'aide financière non remboursable du point de vue technologique et socio-économique
- confirmer le concept de base du plan convenu après discussions entre les deux parties
- préparer un plan de base du Projet
- estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de l'aide financière non remboursable. Le concept de base du projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non remboursable du Japon.

Le gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmé par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des discussions.

2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution du Projet, la JICA effectue une sélection parmi les consultants enregistrés auprès de la JICA après avoir procédé à un examen des propositions soumises par ces derniers. Le consultant sélectionné procède à l'étude du plan de base et élabore le rapport sur la base des références fournies par la JICA.

A l'étape de conclusion du contrat entre le consultant et le pays bénéficiaire après l'Echange de Notes, la JICA recommande le même consultant que celui qui a participé à l'étude du concept de base afin d'assurer une cohérence technique entre l'étude du concept de base et le plan détaillé.

3 Plan de l'aide financière non remboursable du Japon

1) Echange de Notes (E/N)

L'aide financière non remboursable du Japon est accordée conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements et dans lesquelles sont confirmés, entre autres, les objectifs, la durée, les conditions et le montant de l'aide.

2) La "durée de l'aide" s'inscrit dans l'année fiscale dans laquelle le Conseil des ministres a approuvé le Projet. Toutes les procédures d'aide, Echange de Notes, conclusion des contrats avec le consultant et le contractant et paiement final à ceux-ci, doivent être achevées durant cette année fiscale.

Toutefois, en cas de retard lors de la livraison, de l'installation ou de la construction due à des éléments incontrôlables tels que le désastre naturel, la durée de l'aide financière non remboursable pourra être prolongée d'une année fiscale supplémentaire après accord entre les deux gouvernements.

3) Achat des produits et services à fournir

L'aide doit être en principe réservée exclusivement à l'achat des produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire. Le terme "ressortissant japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.

Lorsque les deux gouvernements le jugent nécessaire, l'aide financière non remboursable peut être utilisée pour l'achat des produits ou des services tel que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire).

Toutefois, dans le cadre de l'aide financière non remboursable, les principaux contractants, à savoir le consultant, l'entrepreneur et la société de commerce nécessaires à l'exécution de l'aide doivent en principe être exclusivement des ressortissants japonais.

4) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par le gouvernement du Japon. Cette vérification est nécessaire car les fonds de l'aide financière non remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

5) Dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de l'aide financière non remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes :

- a) Acquérir, dégager et niveler le terrain nécessaire pour les sites du Projet, avant le commencement des travaux de construction ;
- b) Assurer les installations de distribution d'électricité, d'approvisionnement et d'évacuation des eaux ainsi que les autres utilités nécessaires à l'intérieur et aux alentours du site,
- c) Prévoir les bâtiments nécessaires avant les travaux d'installation dans le cas où le Projet consisterait à fournir des équipements ;
- d) Prendre en charge la totalité des dépenses et l'exécution rapide du déchargement, du dédouanement dans le port de débarquement et le transport terrestre des produits achetés dans le cadre de l'aide financière non remboursable ;
- e) Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire eu égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés ; et,
- f) Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis en relation avec la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés, toutes les facilités nécessaires pour leur entrée et leur séjour dans le pays bénéficiaire pour l'exécution des travaux.

6) Usage adéquat

Le pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de l'aide financière non remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par l'aide financière non remboursable.



7) Réexportation

Les produits achetés dans le cadre de l'aide financière non remboursable ne doivent pas être réexportés à partir du pays bénéficiaire.

8) Arrangement Bancaire (A/B)

a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra ouvrir un compte à son nom dans une banque au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). Le gouvernement du Japon exécutera l'aide financière non remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.

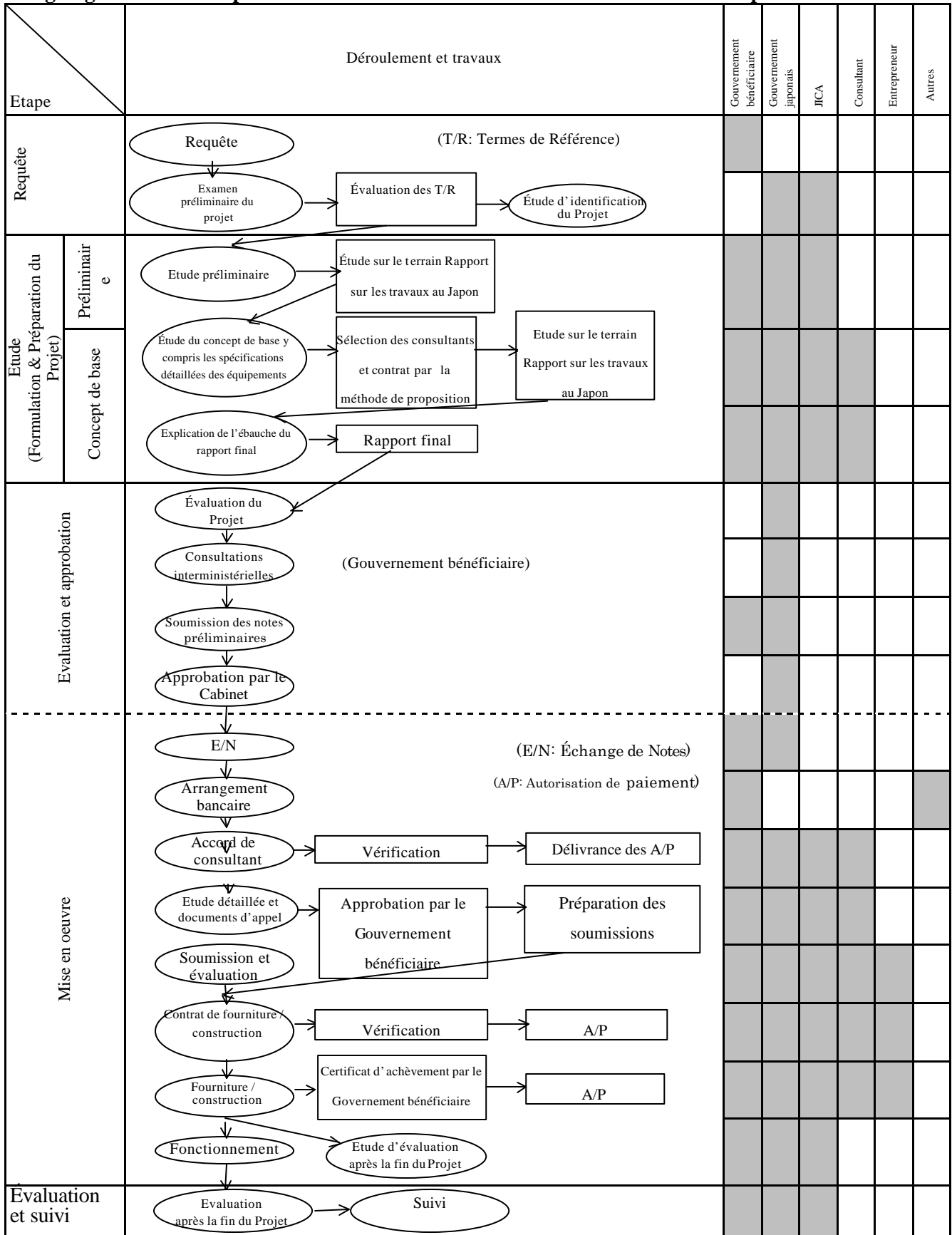
b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

9) Autorisation de Paiement (A/P)

Le gouvernement du pays bénéficiaire devra régler à la Banque la commission de notification de l'autorisation de paiement et la commission de paiement.



Organigramme sur les procédures de l'aide financière non remboursable du Japon



Note: Cet organigramme indique les procédures dans le cas où l'étude du concept de base comprend la préparation des spécifications détaillées des équipements.

JP *JK* *NY*

Annexe-5. Mesures à prendre par le pays bénéficiaire

Mesures principales à prendre par chaque gouvernement

No.	Mesures	A couvrir par l'aide non remboursable	A couvrir par la partie bénéficiaire
1	Acquérir le terrain		●
2	Dégager, niveler et remblayer le site si nécessaire		●
3	Construire portes et clôtures dans et autour du site		●
4	Construire l'aire de parking	●	
5	Construire pistes		
	1) dans le site	●	
	2) en dehors du site		●
6	Construire le bâtiment	●	
7	Fournir les installations pour la distribution en électricité, alimentation en eau, assainissement et d'autres installations secondaires		
	1) Electricité		
	a. Ligne de distribution jusqu'au site		●
	b. Branchement d'abonné et lignes intérieures dans le site	●	
	c. Disjoncteur sur circuit principal et transformateur	●	
	2) Alimentation en eau		
	a. Canalisation de distribution dans le site		●
	b. Système de distribution dans le site (réservoirs de réception et surélevés)	●	
	3) Drainage d'eau		
	a. Canalisation de drainage public jusqu'au site (égouts, eaux de pluie, etc.)		●
	b. Système de drainage dans le site (eaux de toilette, déchets ordinaires, eaux de pluie et autres)	●	
	4) Alimentation en gaz		
	a. Branchement du site au réseau de distribution de la ville		?
	b. Système d'alimentation en gaz à l'intérieur du site	?	
	5) Réseau téléphonique		
	a. Ligne principale de téléphone jusqu'au répartiteur principal (MDF: Main Distribution Frame) pour le bâtiment		●
	b. Le MDF et l'extension après le répartiteur	●	
	6) Mobilier et équipements		
	a. Mobilier général (moquettes, rideaux, tables chaises et autres)		●
	b. Equipements du Projet	●	
8	Régler les commissions suivantes pour la banque japonaise sur les services bancaires basés sur les A/B		
	1) Commission de notification de l'A/P		●
	2) Commission de paiement		●
9	Assurer le déchargement et dédouanement au port de débarquement dans le pays bénéficiaire		
	1) Transport maritime ou aérien des produits du Japon au pays	●	
	2) Exonération des taxes et dédouanement des produits au port de débarquement		●
	3) Transport à l'intérieur du pays du port de débarquement aux sites du Projet	(●)	(●)
10	Accorder aux ressortissants japonais dont les services seront nécessaires à propos de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés, les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire afin qu'ils puissent exécuter leur travail.		●
11	Exonérer les ressortissants japonais des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges imposés dans le pays bénéficiaire, à l'égard de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés.		●
12	Maintenir et utiliser adéquatement et efficacement les installations construites et équipements acquis par la coopération financière non-remboursable du Japon.		●
13	Prendre en charges toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaires à la construction des installations et au transport et montage des équipements.		●

(A/B : Arrangement Bancaire, A/P : Autorisation de Paiement)

4-2 Procès-verbal des discussions (étude supplémentaire sur le terrain)

PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES A LA MISSION DE PRESENTATION DU RAPPORT SOMMAIRE DE L'ETUDE POUR LA REVUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE RECONSTRUCTION D'ECOLES PRIMAIRES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée "la JICA") a envoyé en République Centrafricaine (ci-après désignée "le Centrafrique") la mission d'étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet de reconstruction d'écoles primaires (ci-après désigné "le Projet") en février 2007 et a établi le rapport sommaire (avant-projet) de l'étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet sur la base des résultats des discussions et des visites des sites ainsi que de l'analyse technique des résultats de l'étude au Japon.

La JICA a ensuite envoyé en Centrafrique, pour la période du 5 au 22 juillet 2007, une mission de présentation du rapport sommaire de l'étude pour la revue de la mise en œuvre (ci-après désigné "la Mission") conduite par Monsieur Akihiko HOSHINO, Chef de l'Equipe de l'éducation et de la formation professionnelle, Groupe de gestion des projets II, Département de la gestion de l'aide financière non remboursable de la JICA, pour présenter et échanger sur le contenu dudit rapport avec la partie centrafricaine.

A l'issue des discussions, les deux parties ont abouti à un accord sur les points mentionnés dans l'appendice ci-joint.

Fait à Bangui, le 20 juillet 2007



M. Akihiko HOSHINO
Chef de la Mission
Mission de présentation du rapport sommaire de
l'étude pour la mise en œuvre du Projet
Agence Japonaise de Coopération Internationale
(JICA)
Japon



M. Jonas GUEZEWANE-PIKI
Directeur Général des Enseignements,
de la Formation et du Partenariat
Ministère de l'Education Nationale, de
l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche (MENAESR)
République Centrafricaine



M. Réginald BIGUE-KOLA
Directeur Général de la Coopération Internationale
Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération
Internationale (MEPCI)
République Centrafricaine

APPENDICE

1. Contenu du rapport sommaire (avant-projet) de l'étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet

Le Gouvernement Centrafricain a donné les commentaires pour les points ci-dessous mentionnés sur le contenu du rapport de l'étude présenté par la Mission. Il a donné son accord de principe sur les points autres que mentionnés et il les a acceptés.

1-1 Plan de l'envergure par tranche

Compte tenu de la priorité au site où les salles de classe ayant existé ont été déjà démolies, la partie centrafricaine a proposé la modification du plan de sorte que l'école Baya Dombia soit construite à la 1^{ère} phase des travaux.

1-2 Composante Soft

La partie centrafricaine a souligné qu'elle fera les efforts d'établir un système de coopération avec les écoles ainsi que les APE pour l'aménagement de l'environnement éducatif, la gestion et l'entretien.

A cet effet, elle utilisera la Composante Soft d'une manière suffisante pour sensibiliser et renforcer la capacité des personnes concernées.

1-3 Vulgarisation des résultats de la Composante Soft aux nouvelles écoles

En ce qui concerne les 3 écoles dont les nouvelles écoles et école à reconstruire qui ne font pas l'objet de la Composante Soft, le Ministère de l'Education Nationale y vulgarisera les résultats (y compris le manuel, etc.) de la Composante Soft qui aura été exécuté aux 8 écoles existantes.

1-4 Installation d'éclairage

Etant donné que les écoles situées à Bangui et ses environs accueillent les cours du soir pour l'alphabétisation des adultes, la partie centrafricaine a sollicité l'aménagement de l'installation d'éclairage comme prévu pour la vulgarisation de l'éducation de base.

2. Système de la coopération financière non remboursable du Japon

La partie centrafricaine a pris bonne connaissance du système de la coopération financière non remboursable du Japon et de mesures à prendre par le Centrafrique, décrit dans les annexes 4 et 5 du procès-verbal des discussions signé entre les deux parties en date du 16 février 2007 et expliqué par la Mission.

3. Calendrier de l'étude

La JICA élaborera le rapport final des résultats de l'étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet, la conception détaillée (élaboration de l'avant-projet du dossier d'appel d'offres) sur la

base des résultats de la présente discussion et procédera à la présentation à la fin août 2007 au Gouvernement Centrafricain.

4. Autres points discutés

4-1 Résultat de la confirmation des repères de délimitation des terrains

La Mission a confirmé l'installation des repères de délimitation des terrains sur tous les 11 sites en conformité avec le procès-verbal des discussions signé en date du 16 février 2007 entre les deux parties.

4-2 Ecoles, infrastructures, mobilier et équipements faisant l'objet du Projet

Les écoles, les infrastructures, le mobilier et les équipements faisant l'objet du Projet sont comme indiqués dans l'annexe 1.

4-3 Principales mesures à prendre par la partie centrafricaine

La partie centrafricaine prendra en charge le financement nécessaire aux principales mesures à prendre (1) et (2) ci-dessous et les exécutera sans retard aux écoles faisant l'objet de la coopération. En outre, la partie centrafricaine prendra les principales mesures (3) ci-dessous mentionnées sans retard.

(1) Avant la fin août 2007

- Travaux de branchement d'eau :
- Travaux de branchement d'électricité.

(2) Avant décembre 2007

- Nivellement de terrain de construction :
- Démolition et enlèvement des infrastructures existantes, telles que des salles de classe et abattage des arbres, etc. :
- Mise à la disposition des salles de classe remblayées.

(3) Après la signature de l'Echange de Notes (E/N)

- Exonération de droit de douane ou toutes sortes des taxes et impôts imposées en Centrafrique telles que la taxe à la valeur ajoutée, etc. :

(Le consultant et l'entrepreneur japonais établiront la liste nécessaire et feront la demande auprès du Ministère des Finances avant l'achat de matériels et matériaux, etc.)

- Faciliter les entrées, sorties et séjours en Centrafrique des personnels expatriés de la partie japonaise du Projet (faire la demande de cartes de séjour auprès du Ministère des Affaires Etrangères par l'entremise du Ministère de l'Education Nationale)

4-4 Affectation des enseignants et personnels

La partie centrafricaine affectera sans retard les enseignants nécessaires après la mise en œuvre du présent Projet. En outre, elle garantira le personnel chargé de l'entretien et de la gestion et

ah 2 BP NY

établira le système d'entretien et de gestion sans retard.

4-5 Gestion et entretien des infrastructures scolaires

La partie centrafricaine prendra en charge les frais relatifs à la gestion et à l'entretien, tels que nettoyage, réparation des infrastructures et équipements aménagés par le Projet.

4-6 Coût approximatif du Projet et plan de répartition des travaux par tranche

Le coût approximatif du Projet et plan de répartition des travaux par tranche sont provisoires et ils seront examinés davantage par le Gouvernement du Japon pour l'approbation à l'égard de la coopération financière non remboursable.

Annexe 1 Ecoles et infrastructures faisant l'objet du Projet

Annexe 2 Principales mesures à prendre par la partie centrafricaine



ah

3

NY



Annexe-1. Concept sommaire

Résumé des composants faisant l'objet de la coopération par site

N°	Nom d'école	Infrastructure/Installation						Mobilier/équipement												
		Nombre de bâtiments par style				Nombre de salles de classe à construire	Nombre de blocs sanitaires	Longueur de la clôture extérieure		Installation d'eau	Table-banc pour élèves	Bureau et chaise pour enseignant	Bureau et chaise pour Directeur d'école	Armoire pour salles de classe	Armoire pour enseignant	Armoire pour Directeur d'école	Etagère pour magasin	Tableau noir	Composante Soft	
		4 salles à un étage	6 salles à un étage	8 salles à un étage	3 salles sans étage			Longueur totale (m)	Longueur de front (m)											
1	Damala		2			12	2	346	100	0	0	204	24	2	12	4	2	2	24	—
2	Gobongo				4	12	2	651	130	0	0	204	24	2	12	4	2	4	24	—
3	Galabadja			1		8	2			0	0	136	16	0	8	2	0	1	16	0
4	Koudoukou		2	1		20	4			0	0	340	40	0	20	6	0	3	40	0
5	Baya Dombia		1	1		14	3	246	69	0	0	238	28	2	14	4	2	2	28	—
6	Kina	1				4	1	248	44	0	0	68	8	0	4	2	0	1	8	0
7	Petevo		1		1	9	2	488	168	0	0	153	18	0	9	3	0	2	18	0
8	St. Jean				2	6	1	670	197	0	0	102	12	0	6	2	0	2	12	0
9	Centre Filles		1			6	1			0	0	102	12	0	6	2	0	1	12	0
10	Boy Rabe Mixte		1			6	1	494	162	0	0	102	12	0	6	2	0	1	12	0
11	Begoua		2			12	2	651	200	0	0	204	24	0	12	4	0	2	24	0
	Total	1	10	3	7	109	21	3 794	1 070	11	9	1,853	218	6	109	35	6	21	218	8 écoles

ah

BP

W

Mesures principales à prendre par chaque gouvernement

No.	Mesures	A couvrir par l'aide non remboursable	A couvrir par la partie bénéficiaire
1	Acquérir le terrain		●
2	Dégager, niveler et remblayer le site si nécessaire		●
3	Construire portes et clôtures dans et autour du site		●
4	Construire l'aire de parking	●	
5	Construire pistes		
	1) dans le site	●	
	2) en dehors du site		●
6	Construire le bâtiment	●	
7	Fournir les installations pour la distribution en électricité, alimentation en eau, assainissement et d'autres installations secondaires		
	1) Electricité		
	a. Ligne de distribution jusqu'au site		●
	b. Branchement d'abonné et lignes intérieures dans le site	●	
	c. Disjoncteur sur circuit principal et transformateur	●	
	2) Alimentation en eau		
	a. Canalisation de distribution dans le site		●
	b. Système de distribution dans le site (réservoirs de réception et surélevés)	●	
	3) Drainage d'eau		
	a. Canalisation de drainage public jusqu'au site (égouts, eaux de pluie, etc.)		●
	b. Système de drainage dans le site (eaux de toilette, déchets ordinaires, eaux de pluie et autres)	●	
	4) Alimentation en gaz		
	a. Branchement du site au réseau de distribution de la ville		●
	b. Système d'alimentation en gaz à l'intérieur du site	●	
	5) Réseau téléphonique		
	a. Ligne principale de téléphone jusqu'au répartiteur principal (MDF: Main Distribution Frame) pour le bâtiment		●
	b. Le MDF et l'extension après le répartiteur	●	
	6) Mobilier et équipements		
	a. Mobilier général (moquettes, rideaux, tables chaises et autres)		●
	b. Equipements du Projet	●	
8	Régler les commissions suivantes pour la banque japonaise sur les services bancaires basés sur les A/B		
	1) Commission de notification de l'A/P		●
	2) Commission de paiement		●
9	Assurer le déchargement et dédouanement au port de débarquement dans le pays bénéficiaire		
	1) Transport maritime ou aérien des produits du Japon au pays	●	
	2) Exonération des taxes et dédouanement des produits au port de débarquement		●
	3) Transport à l'intérieur du pays du port de débarquement aux sites du Projet	(●)	(●)
10	Accorder aux ressortissants japonais dont les services seront nécessaires à propos de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés, les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire afin qu'ils puissent exécuter leur travail.		●
11	Exonérer les ressortissants japonais des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges imposés dans le pays bénéficiaire, à l'égard de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés.		●
12	Maintenir et utiliser adéquatement et efficacement les installations construites et équipements acquis par la coopération financière non-remboursable du Japon.		●
13	Prendre en charges toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaires à la construction des installations et au transport et montage des équipements.		●

(A/B : Arrangement Bancaire, A/P : Autorisation de Paiement)

ah

BP

W

4-3 Procès-verbal des discussions (explication du rapport des résultats de l'étude (projet du dossier d'appel d'offres))

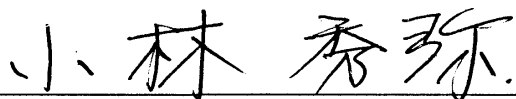
**PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES
A LA MISSION DE PRESENTATION DU RAPPORT SOMMAIRE
DE L'ETUDE POUR LA REVUE DE LA MISE EN ŒUVRE
DU PROJET DE RECONSTRUCTION D'ECOLES PRIMAIRES
EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
(Présentation du projet du rapport final)**

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée "la JICA") a envoyé en République Centrafricaine (ci-après désignée "le Centrafrique") la mission de présentation du rapport sommaire de l'étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet de reconstruction d'écoles primaires (ci-après désigné "le Projet") en juillet 2007 et a établi le rapport sommaire final de ladite étude sur la base des résultats des discussions et des visites des sites ainsi que de l'analyse technique des résultats de l'étude au Japon.

La JICA a ensuite envoyé en Centrafrique, pour la période du 23 au 30 août 2007, une mission de présentation du rapport sommaire final de l'étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet de reconstruction d'écoles primaires (ci-après désigné "la Mission") conduite par Monsieur Hideya KOBAYASHI, Chef, Equipe de l'Education et de la Formation Professionnelle, 2^{ème} Groupe de la Gestion des Projets, Département de la Gestion des Projets de la Coopération Financière Non Remboursable de la JICA, pour présenter et échanger sur le contenu dudit rapport avec la partie centrafricaine.

A l'issue des discussions, les deux parties ont abouti à un accord sur les principaux points mentionnés dans l'appendice ci-joint.

Fait à Bangui, le 29 août 2007



M. Hideya KOBAYASHI

Chef de la Mission
Mission de présentation du rapport sommaire
final de l'étude pour la revue de la mise en œuvre
du Projet
Agence Japonaise de Coopération Internationale
(JICA)
Japon



M. Jonas GUEZEWANE-PIKI

Directeur Général des Enseignements,
de la Formation et du Partenariat
Ministère de l'Education Nationale, de
l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche
(MENAESR)
République Centrafricaine



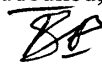
M. Réginald BIGUE-KOLA

Directeur Général du Partenariat au Développement
Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération
Internationale (MEPCI)
République Centrafricaine

APPENDICE

1. Contenu du rapport sommaire final de l'étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet
Le Gouvernement Centrafricain a donné l'accord de principe sur le contenu du rapport sommaire final présenté par la Mission et l'a accepté.
2. Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENAESR) est en mesure d'établir le dossier d'appel d'offres par la révision de tous les documents tels que les spécifications, les plans produits comme les résultats de l'étude. Le Ministère sera responsable de l'exécution et de résultats du Projet qui sera effectué par appel d'offres organisé sur la base dudit dossier d'appel d'offres.
3. Système de la coopération financière non remboursable du Japon
La partie centrafricaine a pris bonne connaissance du système de la coopération financière non remboursable du Japon et de mesures à prendre par le Gouvernement Centrafricain, décrit dans les annexes 4 et 5 du procès-verbal des discussions signé entre les deux parties en date du 16 février 2007 et expliqué par la Mission.
4. Calendrier de l'étude
La JICA finalisera le rapport en conformité avec les points confirmés et le remettra au Gouvernement Centrafricain avant novembre 2007.
5. Autres points discutés
 - 5-1 Confidentialité du coût approximatif du Projet
La Mission a donné l'explication sur le coût approximatif du Projet ci-attaché à l'Annexe-1. Les deux parties ont convenu que le coût approximatif du Projet ne devrait jamais être reproduit ni publié à aucunes parties tierces avant la signature de tous les contrats relatifs au Projet. La partie centrafricaine a pris bonne note que le coût approximatif du Projet ci-attaché à l'Annexe-1 ne serait pas définitif et qu'il serait susceptible d'être modifié.
 - 5-2 Répartition des travaux par phase
En ce qui concerne la répartition des travaux par phase, les deux parties ont consenti à ce que les travaux soient effectués suivant la répartition ci-dessous mentionnée :

1^{ère} phase : Bégoua, Gobongo, Galabadja, Centre-Filles, Baya Dombia
2^{ème} phase : St.Jean, Petevo, Kina, Koudoukou, Damala, Boy-Rabe Mixte



5-3 Résultat de la vérification des travaux de branchements d'électricité et d'eau

Conformément aux procès-verbaux des discussions respectivement signés en février et en juillet 2007 entre les deux parties, la Mission a vérifié l'état d'avancement des travaux de branchements d'électricité et d'eau à la fin août 2007.

A l'issue de la vérification, la Mission a confirmé l'échange des lettres entre le Ministère des Finances et les deux sociétés chargées de ces travaux, c'est-à-dire les instructions données et les engagements des dites sociétés. La partie centrafricaine a fortement sollicité de la partie japonaise que les installations d'électricité et d'eau fassent l'objet du présent Projet et s'engage à exécuter et achever les travaux avant la fin octobre 2007 (lors de la finalisation du dossier d'appel d'offres). La Mission a expliqué que les résultats de la présente étude seraient transmis au Japon et que la décision définitive serait prise par le Gouvernement Japonais.

5-4 Formalités d'exonération

La partie centrafricaine a expliqué que les formalités d'exonération se feraient sur demande préalable formulée par le Projet.

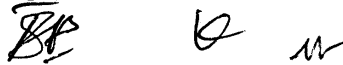
5-5 Ouverture d'un compte bancaire

La partie centrafricaine a pris bonne connaissance de mesures à prendre à l'étape d'exécution du Projet, notamment en ce qui concerne l'ouverture d'un compte bancaire. La partie centrafricaine ouvrira un compte dans une banque japonaise pour recevoir les fonds pour la réalisation du présent Projet, c'est-à-dire conclura un arrangement bancaire avec une banque japonaise. Elle s'engage à prendre les mesures nécessaires pour assurer le budget à cet effet.

Annexes :

Annexe-1 : Coût approximatif du Projet

Annexe-2 : Mesures à prendre par le pays bénéficiaire

Three handwritten signatures in black ink, appearing to be initials or names, located below the list of annexes.

Annexe- 1 : Coût approximatif du Projet

Coût initialement estimé

Pour l'exécution du présent Projet par la coopération financière non remboursable du Japon, le montant total des travaux nécessaires est d'environ 530 millions de yens pour la 1^{ère} phase et 590 millions de yens pour la 2^{ème} phase. Suivant les conditions d'estimation ci-dessous indiquées, la ventilation des coûts pour chacune des deux parties, répartis sur la base de mesures à prendre par le Japon et le Centrafrique mentionnées plus haut, se présente comme suit :

1) Coût à la charge de la partie japonaise

Répartition	Montant (million de yens)			Remarques
	1 ^{ère} phase	2 ^{ème} phase	total	
Coût de construction	469,3	535,4	1 004,7	
Frais de travaux directs	311,7	367,2	678,9	
Frais des installations provisoires générales	43,0	48,2	91,2	
Frais des chantiers	79,3	80,0	159,3	
Frais généraux	35,3	40,0	75,3	
Coût de conception et supervision	63,2	56,2	119,4	
Frais de conception d'exécution	12,1	12,1	24,2	
Frais de gestion d'approvisionnement	39,5	38,9	78,4	
Frais de la Composante Soft	11,6	5,2	16,8	
Total	532,5	591,6	1 124,1	

2) Coût à la charge de la partie centrafricaine

[Pendant l'exécution du Projet]

i) Travaux de branchement d'électricité	6 600 000 FCFA
ii) Travaux de branchement d'eau	6 600 000 FCFA
iii) Nivellement, aménagement du terrain, enlèvement des bâtiments	10 868 000 FCFA
iv) Travaux de nivellement du terrain de nouvelles écoles	31 700 000 FCFA
v) Service C/P de la Composante Soft	340 000 FCFA
Total	56 108 000 FCFA

(13,2 millions de yens)



[Après l'exécution du Projet : annuel]

i) Salaire d'enseignants embauchés de plus : 68 salles de classe, 136 personnels	110 000 000 FCFA
ii) Entretien et gestion des infrastructures scolaires	2 354 000 FCFA
iii) Frais d'eau	580 000 FCFA
vi) <u>Frais d'électricité</u>	<u>650 000 FCFA</u>
Total	113 584 000 FCFA

(26,8 millions de yens)

3) Conditions d'estimation des coûts

a) Période d'estimation

mars 2007

b) Taux de change

1 euro = 154,62 yens

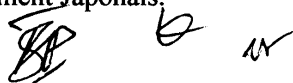
1 franc CFA = 0,23571 yens

c) Délai d'exécution

Les travaux seront exécutés en deux (2) phases. Les délais nécessaires à la conception détaillée et aux travaux seront ceux indiqués dans le programme d'exécution.

d) Autres

Le présent Projet sera réalisé conformément au système de la coopération financière non remboursable du Gouvernement Japonais.



Annexe-2. Mesures à prendre par le pays bénéficiaire

Mesures principales à prendre par chaque gouvernement

No.	Mesures	A couvrir par l'aide non remboursable	A couvrir par la partie bénéficiaire
1	Acquérir le terrain		●
2	Dégager, niveler et remblayer le site si nécessaire		●
3	Construire portes et clôtures dans et autour du site		●
4	Construire l'aire de parking	●	
5	Construire pistes		
	1) dans le site	●	
	2) en dehors du site		●
6	Construire le bâtiment	●	
7	Fournir les installations pour la distribution en électricité, alimentation en eau, assainissement et d'autres installations secondaires		
	1) Electricité		
	a. Ligne de distribution jusqu'au site		●
	b. Branchement d'abonné et lignes intérieures dans le site	●	
	c. Disjoncteur sur circuit principal et transformateur	●	
	2) Alimentation en eau		
	a. Canalisations de distribution dans le site		●
	b. Système de distribution dans le site (réservoirs de réception et surélevés)	●	
	3) Drainage d'eau		
	a. Canalisations de drainage public jusqu'au site (égouts, eaux de pluie, etc.)		●
	b. Système de drainage dans le site (eaux de toilette, déchets ordinaires, eaux de pluie et autres)	●	
	4) Alimentation en gaz		
	a. Branchement du site au réseau de distribution de la ville		●
	b. Système d'alimentation en gaz à l'intérieur du site	●	
	5) Réseau téléphonique		
	a. Ligne principale de téléphone jusqu'au répartiteur principal (MDF: Main Distribution Frame) pour le bâtiment		●
	b. Le MDF et l'extension après le répartiteur	●	
	6) Mobilier et équipements		
	a. Mobilier général (moquettes, rideaux, tables chaises et autres)		●
	b. Équipements du Projet	●	
8	Régler les commissions suivantes pour la banque japonaise sur les services bancaires basés sur les A/B		
	1) Commission de notification de l'A/P		●
	2) Commission de paiement		●
9	Assurer le déchargement et dédouanement au port de débarquement dans le pays bénéficiaire		
	1) Transport maritime ou aérien des produits du Japon au pays	●	
	2) Exonération des taxes et dédouanement des produits au port de débarquement		●
	3) Transport à l'intérieur du pays du port de débarquement aux sites du Projet	(●)	(●)
10	Accorder aux ressortissants japonais dont les services seront nécessaires à propos de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés, les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire afin qu'ils puissent exécuter leur travail.		●
11	Exonérer les ressortissants japonais des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges imposés dans le pays bénéficiaire, à l'égard de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés.		●
12	Maintenir et utiliser adéquatement et efficacement les installations construites et équipements acquis par la coopération financière non-remboursable du Japon.		●
13	Prendre en charges toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaires à la construction des installations et au transport et montage des équipements.		●

(A/B : Arrangement Bancaire, A/P : Autorisation de Paiement)

5. PLAN DE LA COMPOSANTE SOFT (ASSISTANCE TECHNIQUE)

**ETUDE POUR LA REVUE DE LA MISE EN ŒUVRE
DU PROJET DE RECONSTRUCTION D'ÉCOLES PRIMAIRES
EN
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

**PLAN DE LA COMPOSANTE SOFT
(ASSISTANCE TECHNIQUE)**

Novembre 2007

FUKUWATARI & ARCHITECTURAL CONSULTANTS LTD.

Arrière-plan pour le plan de la Composante Soft

La République Centrafricaine (ci-après désigné "le Centrafrique") a formulé le « Projet de reconstruction d'écoles primaires » dans le but d'aménager l'environnement d'étude des élèves, visant à la capitale, Bangui ainsi que la préfecture d'Ombella-Mpoko avoisinée à la capitale. Elle a demandé au Gouvernement du Japon la coopération financière non remboursable pour financer la construction des infrastructures et la fourniture des matériels relatifs nécessaires à la mise en œuvre dudit Projet. L'étude du Projet a été effectuée dans le cadre de projets de l'année 2001 et l'Echange de Notes et autres documents y afférents ont été signés en mars 2002 entre les deux parties concernées suivis par la sélection des entrepreneurs par appel d'offres. Toutefois, la mise en œuvre du Projet a été suspendue pour cause de troubles politiques. A cet effet, la mise en œuvre (la reprise) du Projet a été de nouveau demandée par le Gouvernement Centrafricain au Gouvernement du Japon. Sur cette base, le Gouvernement du Japon a informé à l'Agence japonaise de coopération internationale (ci-après désigné "la JICA") de sa décision pour l'exécution de l'étude pour la revue de la mise en œuvre dudit Projet et la Mission a été envoyée en Centrafrique à partir de février 2007 dans ce cadre.

Les infrastructures d'écoles primaires à construire par le Projet suivront les spécifications générales locales et nous pourrions espérer l'utilisation durable des infrastructures par l'entretien et de la maintenance appliqués pour les infrastructures existantes. Toutefois, beaucoup d'écoles existantes ne sont pas suffisamment entretenues faute de moyen financier des associations des parents d'élèves (APE), principaux acteurs des activités de l'entretien et de la maintenance et pour le non établissement de la méthode de l'entretien et de la maintenance. C'est le cas pour les écoles cibles du Projet. En outre, d'après les résultats de nos visites aux sites faisant l'objet de l'étude, il est constaté que le nettoyage de salles de classe et de latrines n'est pas effectué quotidiennement et que les ordures et les excréments y sont débordés à la situation actuelle étant au stade d'avant d'effectuer une grande réparation telle que la réfection des murs et des toits.

Sur la base de ce qui précède, les problèmes à résoudre pour l'entretien et la maintenance des infrastructures d'écoles primaires peuvent être résumés comme suit :

(Problèmes à résoudre)

- 1) Le système de la gestion scolaire et celui de l'entretien et de la maintenance incluant la répartition des rôles de différents acteurs, tels que le Gouvernement, les écoles et les APE ne sont pas bien établis. Leurs activités et la responsabilité ne sont pas clairement définies ;
- 2) Les enseignants, les élèves et les populations locales manquent le sens de la propriété collective des infrastructures (conscience pour utiliser avec soin ses propres infrastructures scolaires) ;
- 3) De fait que le nombre de latrines manque sensiblement par rapport à celui d'élèves, il n'y a pas d'équilibre entre l'utilisation et la maintenance. Par conséquent, les cuvettes sont bouchées par les excréments et ne sont plus utilisables ;
- 4) Les activités de nettoyage ne sont pas effectuées aux établissements d'écoles primaires. Par conséquent, le principal acteur de ces activités, le système de la gestion et la responsabilité ne sont pas bien déterminés ;

5) La méthode de nettoyage n'est pas établie.

Dans un tel contexte, la requête a été introduite par le Gouvernement de la République Centrafricaine dans le but d'établir et de renforcer la méthode et le système des activités de l'entretien et de la maintenance afin que les infrastructures à construire par ce Projet soient utilisées d'une manière adéquate. Dans la mise en œuvre du présent Projet, le matériel pour l'entretien et de la gestion nécessaire à la réparation des infrastructures sera aménagé à la charge du pays bénéficiaire. De crainte que l'aménagement ne soit effectué pendant l'exécution du présent Projet et étant donné qu'il est indispensable de renforcer l'organisme du MENAESR ainsi que des APE et d'assurer le financement pour effectuer une grande réparation des infrastructures, l'assistance aux activités de l'entretien et de la maintenance relatives à la réparation des infrastructures sera limitée au niveau des orientations de la méthode d'élaboration de plans. Nous établissons le plan de la Composante Soft en mettant l'accent sur la vulgarisation des activités de nettoyage quotidien qui sera sa première étape.

Objectifs de la Composante Soft

Les objectifs ci-dessous sont déterminés pour résoudre les problèmes susmentionnés :

- Etablir la répartition des rôles relatifs à l'entretien et à la maintenance des infrastructures entre le Gouvernement, les écoles, les élèves ; Déterminer l'organisme ayant l'initiative, le système de la gestion et l'organisme responsable des activités de nettoyage quotidien et des activités de l'entretien et de la maintenance ;
- Améliorer la conscience de la propriété collective des enseignants, des élèves et des populations à l'égard des infrastructures scolaires locales dans les écoles où l'orientation des activités de nettoyage est mise en œuvre ; Utiliser les infrastructures scolaires avec soin, ce qui prolonge la longévité des infrastructures ;
- Les enseignants des écoles cibles établissent le plan de l'entretien et de la maintenance des infrastructures scolaires ; Examiner le plan de construction de latrines simplifiées basée sur la participation des populations dans les quartiers dont les APE peuvent collaborer et ce plan est inclus dans le plan de l'entretien et de la maintenance ;
- Etablir la méthode des activités de nettoyage ; Effectuer les activités de nettoyage quotidien de manière appropriée.

Résultats de la Composante Soft

Les résultats directs attendus après l'achèvement de la Composante Soft sont les suivants :

- Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENAESR) et la DCES sont orientés vers l'établissement du système d'orientation des activités de nettoyage ;
- La DCES et les écoles cibles disposent du manuel d'orientation des activités de nettoyage, l'orientation des activités de nettoyage est donnée aux élèves des écoles cibles sur la base de ce

- manuel ;
- Les activités de nettoyage sont effectués quotidiennement par les élèves au sein des écoles cibles ;
- Le plan de l'entretien et de la maintenance des infrastructures scolaires est élaboré aux écoles cibles ;
- La construction de latrines simplifiées avec la participation des populations est envisagée aux écoles cibles.

Méthode de vérification du niveau d'accomplissement des objectifs

Les méthodes permettant de vérifier le niveau d'accomplissement des objectifs sont les suivants :

- Effectuer une interview auprès de la Direction des Constructions et des Equipements Scolaires (DCES) sur l'affectation des personnes en charge à la DCES, l'état d'aménagement du système de communication avec les écoles cibles, le budget attribué par le Gouvernement aux activités de l'entretien et de la maintenance, etc. ;
- Visiter les écoles cibles pour vérifier si les cours des activités de nettoyage sont donnés adéquatement à l'aide d'un manuel ;
- Mener une étude de suivi pour l'état de nettoyage aux infrastructures existantes des écoles cibles ;
- Effectuer une interview auprès d'enseignants des écoles cibles sur le plan de la gestion des infrastructures et le plan de l'entretien et de la maintenance, le plan de construction de latrines, la façon d'assurer le budget, etc. au niveau d'écoles.

Activités de la Composante Soft (plan d'intrants)

Les approches pour la réalisation de chacun des résultats susmentionnés sont les suivantes :

Etablissement d'une proposition relative à la gestion des activités de nettoyage

Expliquer la valeur et les rôles de la présente Composante Soft aux personnes en charge de la DCES ; discuter sur les dispositions nécessaires pour la vulgarisation des activités de nettoyage en collaboration avec les personnes en charge, préalablement à l'élaboration d'un manuel, notamment sur le transfert de la méthode de nettoyage, le rapport de la situation de nettoyage et la méthode d'accumuler des informations, etc. ; élaborer une proposition pour établir le système permettant, dans le futur ; de vulgariser les activités de nettoyage ainsi que de saisir la situation de l'entretien et de la maintenance dans les écoles de tout le pays.

Elaboration d'un manuel d'orientation des activités de nettoyage

Sur la période de 1989 à 1995, la DCES a organisé les séminaires de l'entretien et de la maintenance

avec le financement de l'OPEP, de la Banque Mondiale et le FAD/BAD à la ville de Bangui ainsi qu'à Bangassou en réunissant les APE, les parents d'élèves, les enseignants, les directeurs d'écoles, les étudiants en formation (Ecole Normale des Instituteurs), etc. Il existe le manuel de l'entretien et de la maintenance des infrastructures scolaires utilisé lors de ces séminaires. Toutefois, depuis lors les activités du séminaire et la distribution du manuel ne sont pas effectuées faute du moyen financier du Ministère. Le manuel à élaborer dans l'exécution de la Composante Soft sera la version simplifiée du manuel susmentionné dont le contenu se focalisera sur les deux points réalisables qui ne demanderaient presque aucun frais. Ce manuel sera pratique même dans les régions défavorisées et/ou les régions où les activités des APE ne sont pas suffisantes, ce qui permettra d'espérer la vulgarisation future vers d'autres écoles de tout le pays. En outre, le contenu du manuel sera établi et amélioré à son gré à travers l'échange des opinions avec le chef de Service de la Construction et de l'Entretien de la DCES.

Manuel d'orientations des activités de nettoyage quotidien ;

Manuel d'élaboration de plans de l'entretien et de la maintenance des infrastructures au niveau d'écoles.

Manuel d'orientations des activités de nettoyage quotidien

Alors que le manuel existant est destiné aux adultes de communautés entre autres les APE, les enseignants, le manuel à établir dans le cadre de la présente Composante Soft contenant les éléments ci-dessous sera sous forme de directives servant aux enseignants de donner aux élèves l'orientation des activités de nettoyage. Il est envisagé de faire pénétrer un sens de copropriétés des infrastructures dans l'esprit de tous les enseignants et tous les élèves qui seront utilisateurs des infrastructures.

Importance de l'amélioration de l'environnement hygiénique ;

Nécessité des activités de nettoyage quotidien ;

Méthode et répartition des rôles des activités de nettoyage quotidien ;

Manuel d'orientation des activités de nettoyage destinée aux élèves ;

Tableau de confirmation (pointage) de nettoyage ;

Autres.

Manuel d'élaboration de plans de l'entretien et de la maintenance des infrastructures au niveau d'écoles

En plus de la pratique continue des activités de nettoyage quotidien citées ci-dessus, il est nécessaire d'effectuer l'entretien et la maintenance des infrastructures après d'avoir adéquatement élaboré le plan visant à comprendre l'état des infrastructures, à identifier les problèmes et à les résoudre, afin d'utiliser efficacement les infrastructures scolaires pour la longue durée. L'orientation pour la mise en pratique des activités de l'entretien et de la maintenance des infrastructures sera exclue du présent Projet pour les raisons du manque de matériels pour l'entretien et la maintenance aux écoles, de la faiblesse des APE et de la difficulté financière pour assurer le fonds. Toutefois, le manuel comprendra la procédure de l'élaboration de plans de l'entretien et de la maintenance, ce qui permettra aux enseignants des écoles cibles de donner l'orientation adéquate pour l'élaboration de plans de l'entretien et de la maintenance.

Par ailleurs, la grande insuffisance en nombre de latrines rend difficile l'entretien et la maintenance des latrines existantes, de ce fait ces dernières sont tombées en état inutilisables. Afin de promouvoir la construction des latrines simplifiées avec la participation des populations et d'améliorer le manque des latrines, le manuel d'élaboration de plans de l'entretien et de la maintenance inclura les spécifications et la méthode de construction des latrines, les matériels et la main d'œuvre nécessaires, les coûts de construction, etc. sous forme de résumé facilitant la compréhension de gens ordinaires.

Plans, spécifications, méthode de construction des latrines simplifiées et frais nécessaires ;

Manuel d'élaboration de plans de l'entretien et de la maintenance au niveau d'écoles primaires;

Autres.

Distribution de manuels d'orientation de nettoyage

Imprimer et relier les manuels établis suivant les étapes ci-dessus en nombre nécessaire et les distribuer aux 8 écoles existantes faisant l'objet du Projet ; Le manuel est destiné aux enseignants et distribué en nombre des enseignants des écoles cibles (20 exemplaires par site) qui devront participer à l'atelier de travail décrit à la page suivante. L'ensemble de ces manuels sera géré par le Directeur d'école. Lors de leur distribution, l'accusé de réception sera délivré par le Directeur d'école.

Mise en œuvre de l'atelier de travail pour l'orientation de nettoyage à l'utilisation du manuel

Examiner quels types de formations et ateliers de travail seront nécessaires pour apprendre le contenu du manuel aux enseignants des écoles cibles et élaborer le contenu de la formation. Le contenu de la formation pouvant être estimé à présent est comme suit :

Atelier de travail relatif au manuel d'orientations pour le nettoyage quotidien

- Montrer un exemple du cours simulé (simulation de cours), l'enseignant incarne l'élève et l'animateur (sous-traitant local du consultant) incarne l'instituteur ;
- Donner le cours simulé (simulation de cours), l'enseignant incarne l'instituteur, discuter le contenu dudit cours ;
- Les participants (enseignants des écoles cibles) comprennent le manuel et partagent la méthode de manuel d'orientation.

Atelier de travail relatif au manuel d'élaboration de plans de l'entretien et de la maintenance

- Le formateur montre des modèles de l'élaboration de plans de l'entretien et de la maintenance nécessaire à travers les cas exemples de certaines écoles ;
- Les enseignants discutent sur les problèmes de leur école et partagent la conscience sur les problèmes ;
- Les enseignants discutent et partagent la priorité de problèmes à résoudre et élaborent le plan de l'entretien et de la maintenance.

Le programme de la formation élaboré ci-dessus indiquées sera effectué aux 8 écoles existantes cibles du présent Projet. En ce qui concerne le manuel d'orientation des activités de nettoyage, les enseignants

donneront les cours de l'orientation aux élèves en se basant sur la méthode d'orientation partagée aux ateliers. Il sera envisagé d'avoir les effets par la large diffusion de l'importance des activités de nettoyage.

Les matériels dont la nécessité est susceptible pour la mise en œuvre de l'atelier de travail sont les suivants :

Papeterie pour l'orientation : cartes, panneaux, etc. Matériels de nettoyage de l'intérieur des infrastructures : balais, pelles à poussière, seaux, etc. Matériels de nettoyage du terrain : pelles, brouettes, râteaux, arrosoirs, faucilles, etc. Matériels pour l'orientation hygiénique : savons, masques.
--

Suivi

Au bout d'une certaine période après la mise en œuvre des ateliers, vérifier si les activités orientées par l'atelier sont effectuées, à travers les visites des sites et les interviews. Plus concrètement, effectuer le suivi notamment sur les points suivants :

- Situation de la mise en œuvre de l'orientation des activités de nettoyage aux élèves par les enseignants ;
- Situation de la mise en œuvre des activités de nettoyage quotidien par les élèves ;
- Situation du nettoyage des infrastructures existantes aux écoles cibles ;
- Situation de l'élaboration de plans de l'entretien et de la maintenance des écoles cibles ;
- Résultats de l'examen de la viabilité du plan de la construction des latrines avec la participation des populations ;
- Autres.

D'après ce qui précède, les ressources pour l'exécution, les groupes visés et les productions relatifs à ces activités peuvent être résumés comme le tableau ci-dessous

N°	Contenu des activités	Ressources pour l'exécution	Mois -homme (1 ^{ère} phase)	Mois -homme (2 ^{ème} phase)	Organismes objets	Productions
1	Etablissement d'une proposition relative à la gestion des activités de nettoyage	Technicien japonais			Directeur DCES Service de la Construction et de l'Entretien/DCES	une proposition
		Explication du plan et programme	2,5 j			
		Vérification d'une proposition et discussions	5 j			
		Total	7,5 j (0,25 MH)			
2	Etablissement d'un manuel de l'orientation de nettoyage	Assistant local			Service de la Construction et de l'Entretien/DCES	Un manuel
		Démarrage du plan	15 j			
		Vérification d'une proposition et discussions	7,5 j			
		Total	22,5 j (0,75 MH)			
3	ONG locale	Chef du projet	37,5 j			
		Discussions avec les personnes contrepartie	15 j x 2 pers.			
		Etablissement d'une proposition	22,5 j x 2 pers.			
		Total	112,5 j (3,75 MH)			
4	ONG locale	Technicien japonais				
		Orientation de principes de l'établissement	7,5 j (0,25 MH)			
		Assistant local				
		Orientation de principes de l'établissement	7,5 j			
5	ONG locale	Vérification d'un manuel	15 j			
		Total	22,5 j (0,75 MH)			
		Chef du projet	52,5 j			
		Etablissement d'un manuel	37,5 j x 2 pers.			
6	ONG locale	Modification du manuel	15 j x 2 pers.			
		Total	157,5 j (5,25 MH)			

N°	Contenu des activités	Ressources pour l'exécution	Mois-homme (1 ^{ère} phase)	Mois-homme (2 ^{ème} phase)	Organismes objets	Productions
3	Distribution de manuels d'orientation de nettoyage	ONG locale Distribution de manuels	Impression et distribution lors de la mise en œuvre de l'atelier	Impression et distribution lors de la mise en œuvre de l'atelier	Ecoles existantes cibles du Projet : 8 écoles Directeurs d'école (1 ^{ère} phase 3 écoles, 2 ^{ème} phase 5 écoles)	Accusé de réception
4	Mise en œuvre de l'atelier d'orientation de nettoyage	Technicien japonais Orientation de principes de l'atelier	15 j (0,5 MH)		Ecoles existantes cibles du Projet : 8 écoles	Rapport de l'atelier
		Assistant local Orientation de principes de l'atelier Vérification de résultats de l'atelier total	15 j 15 j 30 j (1,0 MH)	15 j 15 j 30 j (1,0 MH)	Enseignants (1 ^{ère} phase : 3 écoles, 2 ^{ème} phase : 5 écoles)	
		ONG locale (2 pers.) Chef du projet Mise en œuvre de l'atelier (environ 20 jours par site) total	60 j 3 sites 60 j x 2 pers. 180 j (6,0 MH)	105 j 5 sites 105 j x 2 pers. 315 j (10,5 MH)		
5	Suivi	Technicien japonais Supervision du suivi Rapport des résultats total	12,5 j 2,5 j 15 j (0,5 MH)	12,5 2,5 j 15 j (0,5 MH)	Ecoles existantes cibles du Projet : 8 écoles Directeurs d'école (1 ^{ère} phase 3 écoles, 2 ^{ème} phase 5 écoles)	Rapport de la situation de la mise en œuvre
		Assistant local Supervision du suivi	15 j (0,5 MH)	15 j (0,5 MH)	Directeur DCES	Rapport d'accomplissement
		ONG locale (2 pers.) Chef du projet Exécution du suivi total	15 j 15 j x 2 pers. 45 j (1,5 MH)	15 j 15 j x 2 pers. 45 j (1,5 MH)		

Mode d'approvisionnement de ressources pour l'exécution de la Composante Soft

Le contenu des activités de la partie japonaise dans le cadre de la présent Composante Soft consiste en l'établissement d'une proposition et d'un manuel ainsi que l'organisation des ateliers. De ce fait, il faut envisager d'utiliser au maximum le personnel local capable de communiquer en français et en langue locale avec les personnes de contrepartie de la DCES et les enseignants.

Lors de l'étude sur terrain effectuée au mois de février 2007, les interviews ont été effectuées auprès d'ONG ci-dessous, considérées comme candidats sous-traitants du consultant pour les services de la Composante Soft. Les descriptions des chaque ONG sont comme montrées dans le tableau ci-dessous :

ICDI (Integrated Community Development International)

ICDI est une organisation non gouvernementale (ONG), basée aux Etats-Unis d'Amérique qui a pour objectif de propager le christianisme à travers les activités de développement. ICDI est en activité en Centrafrique depuis 2004 dans les domaines d'activités, notamment, les activités de sensibilisation sur VIH/SIDA et le forage. De 2004 jusqu'à 2006, cette organisation a réalisé 60 forages dans tout le pays et effectué les activités de sensibilisation sur VIH/SIDA pour 33 organisations. Le montant investit aux projets au cours de la première moitié de l'an 2006 s'élève à 67 564 808 FCFA dont la plupart est venue de la contribution des églises. En outre, ICDI a les expériences dans la construction de dispensaires pour orphelins à la périphérie de Bangui. Du fait qu'il comprend que la tâche la plus importante pour l'amélioration de la vie des populations locales est d'assurer de l'eau potable, ICDI effectue actuellement les activités notamment sur le projet de forages, toutefois, ce projet demeure en stagnation sans atteindre le nombre visé par son projet (200 sites) par manque de fonds. Monsieur Zokoé, Directeur du bureau en Centrafrique, a les expériences dans les postes importants, telles que Ministre de l'Education, Ministre de la Santé, et montrait un grand intérêt pour le présent Projet qui pourrait servir à l'amélioration de l'environnement hygiénique de l'éducation. Pour les services sous-traités du consultant du présent Projet, nous pouvons considérer qu'ICDI possède d'un savoir-faire suffisant pour des activités de sensibilisation à travers l'organisation des ateliers, toutefois, nous avons le souci pour son état financier.

CREPA (Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement)

Le CREPA est une institution Inter-Etats de l'envergure régionale ayant le siège au Burkina Faso. Le CREPA accélère un accès pérenne aux services de base d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement dans le but de promouvoir le changement de comportements envers l'hygiène. Ses activités sont développées dans 17 pays francophones de l'Afrique de l'ouest et l'Afrique centrale. Il bénéficie de la contribution financière des partenaires, notamment de la Coopération Suisse pour le Développement (DDC) et de l'Association Suédoise pour le Développement Internationale (ASDI). En Centrafrique, il a commencé ses activités visant à l'amélioration de l'environnement hygiénique depuis août 2004, principalement dans le forage et la construction des latrines ainsi que les activités de sensibilisation aux populations locales. En 2006, le CREPA a construit, en collaboration avec UNICEF, les latrines et

l'impluvium pour le logement des enseignants à l'école Bégoua, école cible du présent Projet. Le CREPA envoie à chaque village une équipe composée de 4 membres, tels que l'ingénieur de l'approvisionnement en eau, le sociologue, qui est chargée de donner l'orientation de construction de puits et de latrines. En même temps il effectue les activités de sensibilisation aux populations locales en donnant l'orientation de l'entretien et de la maintenance aux enseignants. Nous pouvons considérer que le CREPA a une forte volonté de participer au présent Projet et en même temps qu'il dispose suffisamment de personnels et savoir-faire. Il est l'un des candidats compétents.

COOPI (Cooperazione Internazionale)

COOPI est une organisation non gouvernementale (ONG) internationale, basé en Italie et il est en activité en RCA depuis 1974. Ses domaines d'activités principales sont la santé, l'éducation, le développement rural et l'aide humanitaire d'urgence. Dans le domaine de l'éducation, COOPI effectue la réhabilitation des bâtiments scolaires et/ou puits en province et en même temps, effectue la formation des enseignants communautaires. COOPI envoie 5 vulgarisateurs formés à Bangui à chacun des sites pour une période de 2 à 5 jours et donne la formation des enseignants aux candidats enseignants. COOPI organise les ateliers pour l'amélioration de la conscience des populations locales à l'égard de l'éducation, accélère la prise en charge des salaires des enseignants communautaires par les populations et donne l'orientation sur le mode de leur gestion. COOPI dispose de fonds et personnels les plus enrichis parmi les 4 ONG interviewées, cependant, COOPI n'a pas d'expérience dans l'orientation de l'entretien et de la maintenance des infrastructures qui est favorable pour la présent Composante Soft. Il n'a pas de volonté de recevoir la commande du présent Projet.

Caritas Bangui

Caritas International est une ONG internationale, organisation des services sociaux et d'aide, autorisée en 1951. Caritas Bangui est fondé en 1996 et développe ses activités dans les domaines d'activités de sensibilisation, d'aides d'urgence et du développement humain visant à Bangui et à la préfecture d'Ombelle-Mpoko. Notamment dans le domaine d'éducation, Caritas développe les activités de sensibilisation sur VIH/SIDA aux élèves. Jusqu'à présent, Caritas a effectué les activités de sensibilisation à 3 000 élèves et ces activités consistent dans la tenue des ateliers, l'établissement et la distribution des manuels, l'évaluation de suivi, ceux qui sont les activités correspondantes à la série des activités du présent Projet. Caritas dispose au bureau de Bangui de 4 techniciens et sociologues en tant que formateurs centraux et envoie un (1) animateur formé à chacune des régions pour effectuer les activités de sensibilisation. Le délai d'exécution par site est environ 1 à 2 semaines. Après l'exécution, les formateurs établissent le rapport des activités incluant la gestion de fonds et le remettent au siège. Après cela, l'équipe du siège effectue l'évaluation de suivi sur l'état d'exécution. Etat donné que le dernier rapport annuel était en cours de la rédaction et qu'il n'était pas disponible, nous n'avons pas pu saisir le détail de l'état d'exécution de chacun des projets et pourtant nous avons eu l'impression que Caritas avait la volonté pour s'engager dans le présent Projet et qu'il était capable de l'exécuter.

Pour ces 4 organisations, les résultats de l'analyse sur la capacité d'exécution de la présente Composante Soft sont montrés dans le tableau ci-dessous. Nous pensons qu'il est pertinent de soustraire CREPA pour l'exécution des services relatifs.

Articles à examiner	IDCI	CREPA	COOPI	Caritas
Expériences dans les travaux similaires				
Expériences dans les activités de sensibilisation	O	O	O	O
Expériences dans l'orientation de la construction des latrines	X	O	X	X
Personnel nécessaire à la présente Composante Soft				
Existence de sociologues	Non identifié	O	O	O
Existence de techniciens de la construction	O	O	X	X
Etat financier	X		O	X
Volonté de recevoir la commande de la présente Composante Soft		O	X	O
Evaluation globale		O	X	

Planning d'exécution de la Composante Soft

exercice		2007												2008												2009												2010																																					
nombre total des mois		2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1																																						
Planning	Composante Soft	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 20%;"> <p>Négociations pour la conclusion du contrat avec l'ONG locale</p> <p>Etablissement d'une proposition de la gestion des activités de nettoyage</p> <p>Etablissement d'un manuel de nettoyage, de l'entretien et de la gestion</p> <p>Atelier d'orientation de nettoyage et de la construction des latrines</p> <p>Evaluation de suivi</p> </div> <div style="width: 60%;"> <p style="font-size: small;">Négociation pour la conclusion du contrat</p> <p style="font-size: small;">Etablissement d'une proposition</p> <p style="font-size: small;">Etablissement d'un manuel</p> <p style="font-size: small;">Atelier (5 semaines)</p> <p style="font-size: small;">Suivi</p> <p style="font-size: small;">Suivi</p> </div> <div style="width: 15%; text-align: right;"> <p style="font-size: small;">Personnes en charge de la Composante Soft (mois-homme)</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; font-size: x-small;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Japon</th> <th colspan="2">RCA</th> <th colspan="2">total MH</th> </tr> <tr> <th>MH</th> <th>Nombre</th> <th>MH</th> <th>Nombre</th> <th>1ère phase</th> <th>2ème phase</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chargé de la gestion de la Composante Soft</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> <td>1.50</td> <td>0.50</td> <td>3.00</td> <td>1.00</td> </tr> <tr> <td>Assistant chargé de la Composante Soft</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> <td>3.00</td> <td>1.50</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> </tr> <tr> <td>total</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> <td>4.50</td> <td>2.00</td> <td>3.00</td> <td>1.00</td> </tr> </tbody> </table> </div> </div>																																									Japon		RCA		total MH		MH	Nombre	MH	Nombre	1ère phase	2ème phase	Chargé de la gestion de la Composante Soft	0.00	0.00	1.50	0.50	3.00	1.00	Assistant chargé de la Composante Soft	0.00	0.00	3.00	1.50	0.00	0.00	total	0.00	0.00	4.50	2.00	3.00	1.00
		Japon		RCA		total MH																																																																					
		MH	Nombre	MH	Nombre	1ère phase	2ème phase																																																																				
	Chargé de la gestion de la Composante Soft	0.00	0.00	1.50	0.50	3.00	1.00																																																																				
	Assistant chargé de la Composante Soft	0.00	0.00	3.00	1.50	0.00	0.00																																																																				
	total	0.00	0.00	4.50	2.00	3.00	1.00																																																																				
Travaux de construction		← Travail de construction →																																																																									
Productions		<p style="font-size: small;">Rapport de la mise en œuvre des ateliers</p> <p style="font-size: small;">Rapport de suivi</p> <p style="font-size: small;">Rapport de suivi</p> <p style="font-size: small;">Rapport de suivi</p> <p style="font-size: small;">Rapport de suivi</p> <p style="font-size: small;">Rapport de suivi</p> <p style="font-size: small;">Rapport de suivi</p>																																																																									
Affectation du personnel	Personne en charge																																																																										
	Consultant																																																																										
	Personnel local																																																																										
	Personnel local																																																																										
	Personnel local																																																																										
	total																																																																										
ONG locale																																																																											
Personnel local																																																																											
Personnel local																																																																											
Personnel local																																																																											
total																																																																											

Productions de la Composante Soft

Proposition relative à l'établissement du système de la gestion des activités de nettoyage et des activités de l'entretien et de la maintenance ;

Manuel d'orientation de nettoyage et d'orientation de construction des latrines ;

Rapport des résultats de la mise en œuvre des ateliers ;

Rapport du suivi (y compris les résultats d'interviews, enquêtes) ;

Rapport d'accomplissement.

Coût approximatif de la Composante Soft

(Millier de yens)

	1 ^{ère} phase	2 ^{ème} phase	Total
Coût approximatif de la Composante Soft	11 807	5 266	17 073
dont les frais de la sous-traitance locale	2 780	2 338	5 118

Devoirs de l'organisme d'exécution du pays bénéficiaire

Direction des Constructions et des Equipements Scolaires (DCES)

La présente Composante Soft sera effectuée visant aux 8 écoles existantes parmi les 11 écoles cibles du Projet de reconstruction d'écoles primaires. Ces sont les écoles qui ne correspondent qu'à une petite partie de l'ensemble des écoles même dans la ville de Bangui. Afin de permettre aux écoles de tout le territoire centrafricain l'utilisation continue des infrastructures, il faut établir le plan de l'entretien et de la maintenance au niveau d'écoles et les informations y afférentes sont gérées par les autorités compétentes pour qu'elles puissent affecter le budget adéquat. Pour ce faire, il faut distribuer le manuel à établir par la Composante Soft à toutes les écoles du pays et organiser des ateliers de travail, voire il est nécessaire d'établir le système de la gestion au sein du Gouvernement Centrafricain.

Dans le cadre de la présente Composante Soft, la proposition pour l'établissement du système de la gestion expliqué ci-dessus sera élaborée à travers les discussions avec le chef de Section de la Construction et de l'Entretien de la DCES et de suite elle sera remise au Gouvernement Centrafricain. Le Gouvernement Centrafricain sera demandé de procéder à l'établissement du système de gestion et à l'affectation du budget en conformité avec ladite proposition.

Enseignants des écoles faisant l'objet du Projet

Dans le cadre de la présente Composante Soft, les ateliers de travail destinés aux enseignants seront organisés dans le but de donner l'orientation des activités de nettoyage aux élèves. Les enseignants intéressés seront demandés de participer activement aux ateliers de travail et par la suite de donner aux élèves l'orientation adéquates sur les activités de nettoyage.

6. DOCUMENTATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

6-1. Lettre d'autorisation de l'utilisatioin du site de l'école KINA

Eglise Baptiste UFEB de KINA
Comité de Gestion

AUTORISATION

Nous soussignés, Membres du Comité de Gestion de l'Eglise Baptiste UFEB de KINA, réunis à une Assemblée, approuvons l'action du Gouvernement Japonais par la mise en œuvre du Projet de Construction d'Ecoles Primaires en République Centrafricaine; marquons notre accord pour l'exécution sans encombre du programme destiné à l'école KINA sur le site actuel de ladite école.

En foi de quoi la présente autorisation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

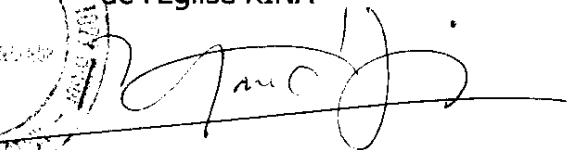
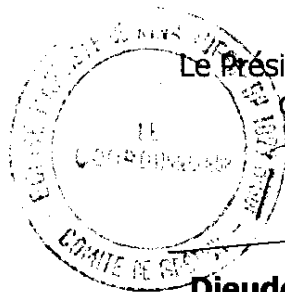
Fait à Bangui le **28/02/2007**

Un Membre du Comité.



Jean Marie AGOUTOCO

Le Président du Comité de Gestion
de l'Eglise KINA



Dieudonné NGOUZOU MANDJI

6-2. Contrat des travaux de branchement d'électricité aux sites

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail



B.P. 880 Avenue de l'Indépendance Tél.Sd : 61 20 22/Ct : 61 30 48 – Fax : 61 54 43 – E-Mail : enerca2007@yahoo.fr

DIRECTION GENERALE

N° 046 /07.DGE

Bangui, le 28 AOU 2007

MESSAGE PORTE

ORIGINE : DIRECTEUR GENERAL DE L'ENERCA P.I.

DESTINATAIRE : DIRECTEUR DE CABINET DU MINISTRE DES FINANCES, DES MINES,
DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE

TEXTE

Nous accusons réception de votre Message Porté n° 618/07 du 27 courant, relatif à l'alimentation en électricité de 11 écoles à Bangui et ses environs.

En réponse, nous vous assurons de la disponibilité de l'ENERCA à réaliser les travaux demandés. Des devis de branchement seront établis à cet effet pour le compte du Ministère de l'Education Nationale.

Considérations distinguées.

A circular official stamp of ENERCA P.I. is partially obscured by a handwritten signature. The stamp contains the text 'REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE' at the top, 'ENERGIE CENTRAFRICAINE' on the sides, and 'DIRECTEUR GENERAL' at the bottom. The signature is written in black ink over the stamp.

Jean KOUTELE
Directeur Général de l'ENERCA P.I.

Ampliation :

- PCA : pour info
- DGE : -//-

ENERCA

ENERGIE CENTRAFRICAINE

B.P. 880 Avenue de l'Indépendance Tél.Sd : 61 20 22/Ct : 61 30 48 – Fax : 61 54 43 – E-Mail : enerca@enerca.org

DIRECTION GENERALE

N° 047 /07.DGE

Bangui, le

MESSAGE PORTE

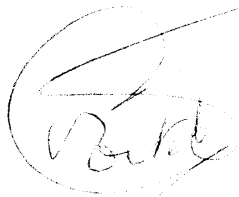
ORIGINE : DIRECTEUR GENERAL DE L'ENERCA P.I.

DESTINATAIRE : DIRECTEUR DE CABINET DU MINISTRE DES FINANCES, DES MINES,
DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE

TEXTE

En complément du Message Porté n° 046/07.DGE du 28/08/2007, concernant l'électrification des 11 écoles de Bangui et ses environs (objet de votre Message Porté n° 618/07 du 27/08/2007), nous vous informons que les dits travaux peuvent être achevés au plus tard le 15 octobre 2007.

Restant à votre disposition, recevez l'expression de nos sentiments distingués.



Jean KOUTELE

Directeur Général de l'ENERCA P.I.

Ampliation :

- PCA : pour info
- DGE : -//-
- DC : pour suivi

DIRECTION DE CABINET

URGENT

Bangui, le 27 AUG 2007

N° 618 /07/MFMEH/DIRCAB.-

DC

*Pour devis à produire
pour le Ministère de l'Éducation N°
Si vous voulez des précisions quant aux emplacements,
contacter le Dir Cab du Min. des Finances*

13H58mn

MESSAGE - PORTE

EXPEDITEUR : LE DIRECTEUR DE CABINET DU MINISTRE DES FINANCES,
DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE... **BANGUI**

le 28/08/07

DESTINATAIRE : MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ENERCA. **BANGUI**

G

TEXTE

URGENCE SIGNALEE STOP DANS LE CADRE DU PROJET DE
CONSTRUCTION DES ECOLES PRIMAIRES EN RCA STOP HONNEUR
VOUS DEMANDER DE BIEN VOULOIR PRENDRE DES DISPOSITIONS
TECHNIQUES POUR L'INSTALLATION DE BRANCHEMENET
D'ELECTRICITE DANS LESDITES ECOLES STOP.

CONSIDERATION DISTINGUEE STOP ET FIN.



Gastien-Bertrand KOLIOS

COURRIER ARRIVEE
ENREGISTRE LE 28/08/07
SOUS N° 21 88 / DC

COURRIER ARRIVEE
ENREGISTRE LE 27 AOU 2007
SOUS LE N° 1903/DCR

MINISTÈRE CHARGÉ DU SÉCRÉTARIAT
GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT
ET DES RELATIONS AVEC LE
PARLEMENT

Direction de Cabinet

DIRECTION GÉNÉRALE DE
L'ACTION GOUVERNEMENTALE

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail

BANGUI, LE 04 JUIN 2007

N° 478 /MCSGGRP/DIR-CAB /DGAG.-

LE MINISTRE CHARGÉ DU SÉCRÉTARIAT
GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT ET DES
RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

A

Monsieur le Ministre des Finances
et du Budget.

- BANGUI -

DGR
pour Juin

OBJET : Notification des décisions du Conseil des Ministres
relative au projet Japonais de Construction
des Ecoles Primaires en RCA.

J'ai l'honneur de vous rappeler que le Conseil des Ministres, réuni le
jeudi 10 Mai 2007, sous la très haute présidence de Son Excellence le Général
d'Armée François BOZIZE, Président de la République, Chef de l'Etat, vous a
instruit de décaisser au profit du Ministère de l'Education Nationale, de
l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la somme
de trente millions (30.000.000) de F.CFA, pour l'exécution des travaux
préparatoires du projet Japonais de constructions courant 2008, de onze (11)
écoles avec clôtures, en guise de contrepartie de notre pays.

Je vous notifie ce qui précède pour des dispositions pratiques à
prendre.

AMPLIATIONS : (ATCR)

- PR/CE ;
- PM/CG ;
- Mini. Education (Pour Info) ;
- Mini. Logement (Pour Info) ;

[Signature]
Laurent NGON BABA

COURRIER ARRIVÉ
DATE 04 JUIN 2007
1936/RENDRES

5 COUT APPROXIMATIF DU PROJET

5-1 Coût approximatif du Projet

Pour exécuter le présent Projet par la coopération financière non remboursable du Japon, le coût nécessaire du Projet est près de 500 millions de yens pour la 1^{ère} phase et près de 720 millions de yens pour la 2^{ème} phase respectivement. Suivant les conditions d'estimation indiquées ci-dessous, la ventilation des coûts pour chacune des deux parties concernées, répartis sur la base des mesures à prendre par le Japon et la Centrafrique qui sont mentionnées plus haut, est estimée comme suit :

1) Coût à la charge du Gouvernement du Japon

Répartition	Montant (millions de yens)			Remarques
	1 ^{ère} phase	2 ^{ème} phase	Total	
Coût de construction	470,2	655,0	1 125,2	
Frais de travaux directs	304,8	458,4	763,2	
Frais des installations provisoires générales	38,4	49,5	87,9	
Frais des chantiers	91,9	98,6	190,5	
Frais généraux	35,1	48,5	83,6	
Coût de conception et supervision	78,6	68,5	147,1	
Frais de conception d'exécution	18,7	18,7	37,4	
Frais de gestion d'approvisionnement	48,6	42,4	91,0	
Frais de la Composante Soft	11,3	7,4	18,7	
Total	548,8	723,5	1 272,3	

2) Frais à la charge de la partie centrafricaine

[Pendant l'exécution]

i) Installation de branchements d'électricité	6 600 000 FCFA
ii) Installation de branchement d'eau	6 600 000 FCFA
iii) Nivellement, aménagement du terrain, enlèvement des bâtiments	10 868 000 FCFA
vi) Travaux de nivellement du terrain de nouvelles écoles	31 700 000 FCFA
v) <u>Travaux de la Composante Soft</u>	<u>340 000 FCFA</u>
Total	56 108 000 FCFA (13,5 millions de yens)

[Après l'exécution du Projet : annuel] F

i) Salaire d'enseignants embauchés de plus : 68 salles de classe 136 personnes	110 000 000 FCFA
ii) Gestion et maintenance des infrastructures scolaires	3 000 000 FCFA
iii) Frais d'eau	580 000 FCFA
iv) <u>Frais d'électricité</u>	<u>650 000 FCFA</u>
Total	113 584 000 FCFA (27,3 millions de yens)

Annexe-1. Concept sommaire

Résumé des composants faisant l'objet de la coopération par site

N°	Nom d'école	Nombre de bâtiments par style					Nombre de salles de classe à construire	Nombre de blocs sanitaires	Longueur de la clôture extérieure		Installation d'éclairage	Installation d'eau	Mobilier/équipement								Composante Soft				
		4 salles à un étage	6 salles à un étage	8 salles à un étage	3 salles sans étage	Longueur totale (m)			Longueur de front de (m)	Table-banc pour élèves			Bureau et chaise pour enseignant	Bureau et chaise pour Directeur d'école	Armoire pour salles de classe	Armoire pour enseignant	Armoire pour Directeur d'école	Étagère pour magasin	Tableau noir						
																				1		2	3	4	5
1	Damala	2					12	2	346	100	0	0	204	24	2	12	4	2	2	2	2	2	2	24	—
2	Gobongo				4		12	2	651	130	0	0	204	24	2	12	4	2	2	4	4	2	4	24	—
3	Galabadja			1			8	2			0		136	16	0	8	2	0	0	1	2	0	1	16	0
4	Koudoukou		2	1			20	4			0	0	340	40	0	20	6	0	0	3	6	0	3	40	0
5	Baya Dombia		1	1			14	3	246	69	0	0	238	28	2	14	4	2	2	2	4	2	2	28	—
6	Kira		1				4	1	248	44	0	0	68	8	0	4	2	0	0	1	2	0	1	8	0
7	Petevo		1			1	9	2	488	168	0	0	153	18	0	9	3	0	0	2	3	0	2	18	0
8	St. Jean				2		6	1	670	197	0	0	102	12	0	6	2	0	0	2	2	0	2	12	0
9	Centre Filles			1			6	1			0		102	12	0	6	2	0	0	1	2	0	1	12	0
10	Boy Rabe Mixte			1			6	1	494	162	0	0	102	12	0	6	2	0	0	1	2	0	1	12	0
11	Begoua		2				12	2	651	200	0	0	204	24	0	12	4	0	0	2	4	0	2	24	0
	Total	1	10	3	7		109	21	3 794	1 070	11	9	1,853	218	6	109	35	6	6	21	35	6	21	218	8 écoles

6-3 Contrat des travaux de branchement d'eau aux sites



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail

Bangui, le **27 AOUT 2007**

Le Directeur Général de la SODECA

A

Monsieur le Directeur de Cabinet
du Ministre des Finances, des Mines,
de l'Energie et de l'Hydraulique

BANGUI

*Objet : Réalisation des branchements d'eau des écoles primaires
à construire par la coopération Japonaise*

Ref : M-P n°619/07/MFB/DIRCAB.-

Monsieur le Directeur de Cabinet,

Nous accusons réception de votre message porté sus référencée.

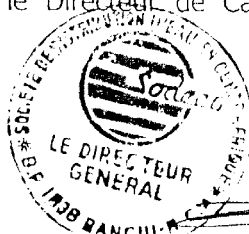
Nous réaffirmons que nous nous engageons à exécuter les travaux de branchement des 11 écoles primaires à construire dans le cadre de la Coopération Japonaise et à les achever au plus tard le 31 octobre 2007.

Etant disposé à collaborer pour la pleine réussite de ce projet ;

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur de Cabinet, l'expression de notre parfaite considération./-

Ampliations :

- Ministre de l'éducation
- PCA/SODECA



P.O le DAF, Pierre Alfred LEBARAMO

MINISTERE DES FINANCES
ET DU BUDGET

DIRECTION DE CABINET

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail

Bangui, le 27 AOUT 2007

N° /07/MFB/DIRCAB.-

MESSAGE – PORTE

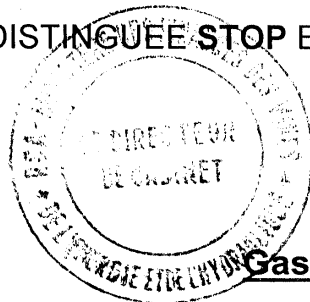
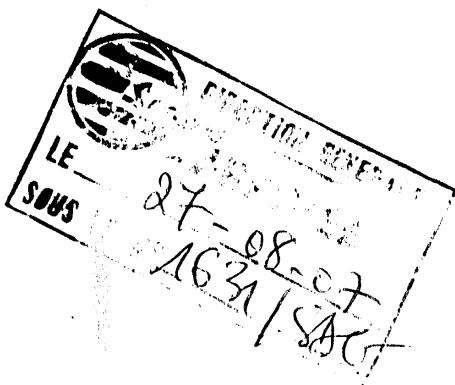
EXPEDITEUR : LE DIRECTEUR DE CABINET DU MINISTRE DES FINANCES,
DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE
L'HYDRAULIQUE... **BANGUI**

DESTINATAIRE : MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE SODECA.. **BANGUI**

TEXTE

URGENCE SIGNALEE **STOP** DANS LE CADRE DU PROJET DE
CONSTRUCTION DES ECOLES PRIMAIRES EN RCA **STOP** HONNEUR
VOUS DEMANDER DE BIEN VOULOIR PRENDRE DES DISPOSITIONS
TECHNIQUES POUR L'INSTALLATION DE BRANCHEMENET D'EAU
COURANTE DANS LESDITES ECOLES **STOP**.

CONSIDERATION DISTINGUEE **STOP** ET FIN.




Gastien-Bertrand KOLIOS

MINISTÈRE CHARGÉ DU SECRETARIAT
GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT
ET DES RELATIONS AVEC LE
PARLEMENT

Direction de Cabinet

DIRECTION GENERALE DE
L'ACTION GOUVERNEMENTALE

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail

BANGUI, LE 04 JUIN 2007

N° 1173 /MCSGGRP/DIR-CAB /DGAG.-

LE MINISTRE CHARGE DU SECRETARIAT
GENERAL DU GOUVERNEMENT ET DES
RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

A

Monsieur le Ministre des Finances
et du Budget.

- BANGUI -

DGR
10 Juin

OBIET : Notification des décisions du Conseil des Ministres
relative au projet Japonais de Construction
des Ecoles Primaires en RCA.

J'ai l'honneur de vous rappeler que le Conseil des Ministres, réuni le
jeudi 10 Mai 2007, sous la très haute présidence de Son Excellence le Général
d'Armée **François BOZIZE**, Président de la République, Chef de l'Etat, vous a
instruit de décaisser au profit du Ministère de l'Education Nationale, de
l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la somme
de trente millions (30.000.000) de F.CFA, pour l'exécution des travaux
préparatoires du projet Japonais de constructions courant 2008, de onze (11)
écoles avec clôtures, en guise de contrepartie de notre pays.

Je vous notifie ce qui précède pour des dispositions pratiques à
prendre.

AMPLIATIONS : (ATCR)

- PR/CE ;
- PM/CG ;
- Mini. Education (Pour Info) ;
- Mini. Logement (Pour Info).

287

Laurent NGON BABA

COURRIER ARRIVE
DATE 04 JUIN 2007
1936/REMPESB

5 COUT APPROXIMATIF DU PROJET

5-1 Coût approximatif du Projet

Pour exécuter le présent Projet par la coopération financière non remboursable du Japon, le montant nécessaire du Projet est près de 500 millions de yens pour la 1^{ère} phase et près de 720 millions de yens pour la 2^{ème} phase respectivement. Suivant les conditions d'estimation indiquées ci-dessous, la ventilation des coûts pour chacune des deux parties concernées, répartis sur la base des mesures à prendre par le Japon et la Centrafrique qui sont mentionnées plus haut, est estimée comme suit :

1) Coût à la charge du Gouvernement du Japon

Répartition	Montant (millions de yens)			Remarques
	1 ^{ère} phase	2 ^{ème} phase	Total	
Coût de construction	470,2	655,0	1 125,2	
Frais de travaux directs	304,8	458,4	763,2	
Frais des installations provisoires générales	38,4	49,5	87,9	
Frais des chantiers	91,9	98,6	190,5	
Frais généraux	35,1	48,5	83,6	
Coût de conception et supervision	78,6	65,1	143,7	
Frais de conception d'exécution	18,7	18,7	37,4	
Frais de gestion d'approvisionnement	48,6	42,4	91,0	
Frais de la Composante Soft	11,3	7,4	18,7	
Total	548,8	723,5	1 272,3	

2) Frais à la charge de la partie centrafricaine

[Pendant l'exécution]

i) Installation de branchements d'électricité	6 600 000 FCFA
ii) Installation de branchement d'eau	6 600 000 FCFA
iii) Nivellement, aménagement du terrain, enlèvement des bâtiments	10 868 000 FCFA
vi) Travaux de nivellement du terrain de nouvelles écoles	31 700 000 FCFA
v) Travaux de la Composante Soft	340 000 FCFA
Total	56 108 000 FCFA (13,5 millions de yens)

[Après l'exécution du Projet : annuel] F

i) Salaire d'enseignants embauchés de plus : 68 salles de classe 136 personnes	110 000 000 FCFA
ii) Gestion et maintenance des infrastructures scolaires	3 000 000 FCFA
iii) Frais d'eau	580 000 FCFA
iv) Frais d'électricité	650 000 FCFA
Total	113 584 000 FCFA (27,3 millions de yens)

7. LISTE DE DOCUMENTS RECUEILLIS

N ^o	Désignation	Nature	Original Copie	Source	Date
1	DOCUMENT CADRE DE POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE (DCPES) 18 MOIS	Document	Copie	MEPCI	Août 2006
2	PLAN NATIONAL D'ACTION DE L'EDUCATION POUR TOUS 2004-2015	Document	Copie	MENAESR	Avril 2004
3	PROGRAMME DE POLITIQUE GENERALE	Document	Copie	Assemblée Nationale	Août 2005
4	SPECIFICATIONS POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES AINSI QUE LES ARTISANS	Document	Copie	MREPUL	1992
5	DECRET No. 06.388 PORTANT ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU MENAESR ET FIXANT LES ATTRIBUTIONS DU MINISTRE	Document	Copie	Président de la République	Janvier 2006
6	REGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE BANGUI	Document	Copie	MREPUL	-
7	ANNUAIRE DES STATISTIQUES DE L'EDUCATION 2003-2004	Document	Copie	MENAESR	-
8	CONNAITRE ET ENTRETENIR NOTRE ECOLE	Document	Original	MENAESR	Octobre 1994
9	ARRETE PORTANT ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSPECTIONS ACADEMIQUES ET FIXANT LES ATTRIBUTIONS DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE	Document	Copie	MENAESR	Avril 1993
10	LOI DE FINANCES 2007	Document	Copie	Gouvernement	
11	LOI DE FINANCES 2006	Document	Copie	Gouvernement	
12	LOI DE FINANCES 2005	Document	Copie	Gouvernement	
13	Synthèse des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation Décembre 2003	Document	Original	Bureau Central du Recensement	Février 2006
14	COOPI en REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE Rapport d'Activités 2006	Document	Original	COOPI	
15	CATALOGUE DE FORMATION 2007	Document	Original	CREPA	
16	RAPPORT D'ACTIVITES DU DEUXIEME SEMESTRE 2005	Document	Copie	ICDI	